



STAJ Nord-Artois

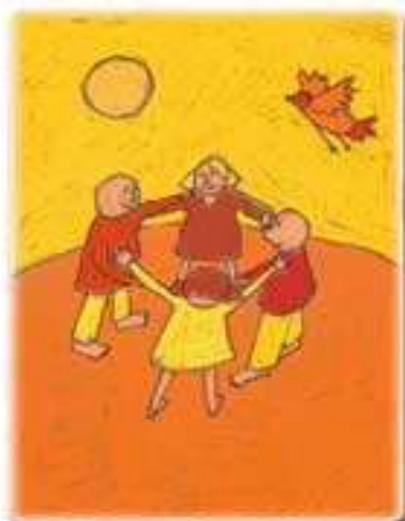
Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

FORMATION



BAFA



STAJ Nord Artois



Votre livret informatique comporte 3 onglets :

	Accueil	Identité	Cursus
Contenu	Vous trouverez toutes les étapes et la marche à suivre tout au long de votre cursus.	Contient toutes les informations vous concernant.	Contient les étapes de votre cursus. La formation générale et l'approfondissement seront saisis par l'organisme de formation.
IMPORTANT	<i>LIRE LES INFORMATIONS</i> <i>Imprimez les documents</i> (en bas de la page) relatifs à votre cursus dont le <i>certificat de stage pratique</i> à donner à votre directeur lors de votre stage pratique.	Vous pouvez changer vos coordonnées en cas de modification de votre situation personnelle : surtout votre adresse, numéro de téléphone et <i>adresse mail</i> pour que nous puissions vous communiquer des informations.	Ce sera <i>à vous de saisir les informations sur votre stage pratique</i> (à partir du certificat que le directeur aura rempli)

 **pour valider votre BAFD** : Étapes indispensables !!

VALIDATION DU STAGE PRATIQUE

⇒ Dès la fin de votre stage pratique saisissez les informations sur votre livret dans la partie « cursus » et envoyez-nous l'original de votre stage pratique. **GARDEZ UNE COPIE !**

PIECE D'IDENTITE

► **Si vous avez un scanner** : scannez votre pièce d'identité (coté avec photo et nom) et rattachez-là à votre livret (partie « cursus » de votre livret).

► **Si vous n'avez pas de scanner** : envoyez-nous une photocopie de votre pièce d'identité au plus vite.

 **Votre identifiant est votre adresse mail (celle donnée lors de votre inscription) et ne peut être changée : GARDEZ LA PRECIEUSEMENT ET NE LA PERDEZ PAS.**
Si vous perdez votre mot de passe, rendez vous sur le site www.bafa-bafd.gouv.fr et cliquez sur « mot de passe oublié »

N'hésitez pas à consulter votre livret informatique BAFD ainsi que votre boîte mail régulièrement.

Les services BAFD du Nord et du Pas de Calais

Service BAFD, DDCS du Nord,
35, rue Boucher de Perthes,
59044 Lille (03 20 14 42 50)

Service BAFD, DDCS du Pas de Calais,
8 Voie Bossuet, BP 20960, Résidence St Pol,
62033 Arras Cedex (03 21 23 87 87)



Quelle mission éducative pour les accueils collectifs de Mineurs ?

Les accueils collectifs de mineurs ne sont pas des « garderies ». Ils sont des lieux de référence et de repère, des lieux de vie, de rencontre, de convivialité, des lieux d'enrichissement de la vie quotidienne, des lieux où le respect des rythmes de vie de l'enfant et de l'adolescent est prioritaire.

Ces accueils ont des formes qui prennent en compte les dimensions suivantes :

- espace et cadre de vie des enfants,
- temps et rythmes de vie,
- activités, contenus, organisation
- relations entre enfants et entre enfants et adultes.

L'engagement éducatif dans les accueils collectifs de mineurs, est un espace spécifique de lien social, d'échanges, d'apprentissage, de découverte, de connaissance, de lutte contre les inégalités... Ce temps de volontariat est tout cela, non seulement pour les enfants et les jeunes, mais également pour toutes celles et tous ceux qui animent et dirigent les séjours de vacances et les accueils de loisirs et encadrent nos formations.

Un bref rappel sur le Projet Educatif du STAJ :

Attaché aux valeurs de l'éducation populaire, de la pratique d'éducation permanente et de formation continue le réseau STAJ inscrit ses actions dans une démarche d'expérimentation et d'apprentissage de méthodes développant l'analyse de situation et les choix pédagogiques.

Le style éducatif que nous prenons en référence repose sur le concept de développement humain, qui favorise l'épanouissement de l'individu dans son environnement.

L'éducation doit œuvrer pour la transformation des relations sociales, l'expérimentation et la promotion de système d'organisation favorisant la place de l'individu, son implication et ses prises de responsabilités.



La Formation BAFA a pour objectif de vous préparer aux fonctions suivantes

Voici la liste des fonctions de l'animateur BAFA, définies par le décret du 28 Mars 2007, modifiant le décret du 28 Août 1987, fixant les modalités d'organisation des Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeurs en Accueil collectifs de mineurs

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

Participer au d'une équipe à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire

Construire une relation (Individuelle ou collective) de qualité avec les mineurs

Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs activités

Ce livret présente individuellement chacune des fonctions énoncées ci dessus, en les déclinant sous forme de contenus de formation.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

La sécurité des mineurs est garantie (en partie) par le respect d'un certain nombre de lois et de règles qui ont été définies par l'Etat. En voici les principaux, qu'il vous appartiendra de découvrir.

LES PRINCIPAUX TEXTES APPLICABLES AUX A.C.M.

LA REGLEMENTATION

Code de l'action sociale et des familles, articles L 227-4 à 12, L133-6 et R227-1 à 30 : mineurs accueillis en dehors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires des congés professionnels ou des loisirs

Code de la santé publique, articles L 2324 -1 à 4, R 2324-10 à 15 : accueil des enfants de moins de 6 ans

Code du travail, article D. 773-2-1 : contrat d'engagement éducatif

Arrêté du 1er août 2006 (JO du 9 septembre), séjours spécifiques

Arrêté du 22 septembre 2006 (JO du 15.11) : déclaration préalable aux accueils de mineurs

Arrêté du 25 septembre 2006 (JO du 15.11) : déclaration préalable des locaux d'hébergement

Arrêté du 9 février 2007 : titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueil de scoutisme

Arrêté du 20 mars 2007 : liste des cadres d'emplois et des corps de la fonction publique territoriale pouvant exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances et en accueils de loisirs

Décret n°2007-481 du 28 mars 2007 modifiant le décret n°87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur (BAFA et BAFD)

Arrêté du 21 mai 2007 relatif aux conditions d'encadrement des accueils de scoutisme

Arrêté du 22 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs

Arrêté du 20 juin 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement, modifié par arrêtés du 3 juin 2004 et du 9 mai 2005

Ces textes peuvent être consultés sur le site : www.legifrance.gouv.fr

LES RECOMMANDATIONS

Accueil d'enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps (février 2001)

Accueil de groupes de mineurs en camping (avril 2001, MJS, Secrétariat d'Etat au tourisme, et Fédération nationale de l'hôtellerie en plein air)

Gestion des situations difficiles (juin 2002)

Hygiène alimentaire dans les séjours sous tente (instruction N°02 124 JS du 9 juillet 2002)

Conseils pour l'organisation de la pratique de certaines activités physiques (instruction n° 03-115 JS du 8 juillet 2003)



Quelques rappels sur les responsabilités engagées par l'animateur.....

Etre responsable c'est agir en connaissance de cause.
Rappelons-nous ce principe que **nul n'est censé ignorer la loi.**

RESPONSABILITE MORALE ET JURIDIQUE :

Etre responsable moralement, **c'est répondre devant sa conscience.**
Etre responsable juridiquement, **c'est répondre devant la loi.**

La responsabilité morale est une notion purement subjective. Dès que la conscience d'un individu réproouve son attitude, il est moralement responsable. Peu importe le résultat, un dommage, un préjudice n'est pas une condition nécessaire de responsabilité morale. Par ces caractères, la responsabilité morale s'oppose à la responsabilité juridique, selon qu'il s'agit de responsabilité civile ou pénale

RESPONSABILITE CIVILE

Il y a responsabilité civile quand une personne (morale ou physique) est tenue de réparer un dommage subi par une autre personne. (article 1382 du code civil)
On est responsable des dommages qu'on a personnellement causés, y compris par négligence ou par imprudence, mais on est également responsable des dommages causés par les personnes et les biens dont on a la garde. (Article 1383 et 1384 du code civil)
La responsabilité civile se mesure à la gravité du préjudice subi et qui doit être réparé, généralement par un dédommagement.
En centre de vacances ou de loisirs, l'organisateur (par les biens dont il est propriétaire ou locataire), les personnels et les participants peuvent engager leur responsabilité civile.
Le risque de responsabilité civile peut être couvert par une assurance. Cette assurance est d'ailleurs obligatoire et doit garantir :

- la responsabilité des organisateurs et celle de toutes les personnes employées par eux ou participant à la direction ou à l'animation des activités,
- les dommages causés par les participants,
- les risques d'incendie ou de dégâts des eaux ainsi que, le cas échéant,
- les dommages causés par les véhicules utilisés,
- les frais de secours ou de recherche en montagne ou à la mer.

C'est en principe la tâche de l'organisateur de souscrire les polices d'assurance. Toutefois, avant l'ouverture du centre, le directeur doit vérifier que tous les contrats ont été conclus et se munir du dossier (photocopie des polices et réserve d'imprimés de déclaration d'accident).



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

RESPONSABILITE PENALE

Il y a responsabilité pénale chaque fois qu'une personne (physique ou morale), volontairement ou involontairement, commet une infraction aux règles en usage.

La responsabilité pénale est de la compétence des juridictions répressives et se mesure à la gravité de l'acte commis. Elle est sanctionnée par une peine frappant la personne fautive (amende, contravention, mise en détention, interdiction définitive ou temporaire d'exercer l'activité...)

Il n'y a aucun moyen de s'exonérer de la responsabilité pénale, qui s'attache à la personne physique ou morale.

Par contre une assurance protection juridique peut-être contractée pour prendre en charge des éventuels frais de justice (avocats,..)



LA RESPONSABILITE CONTRACTUELLE

L'obligation résulte d'un contrat.

Exemple : le fait d'accueillir un enfant en A.C.M. ou autre, constitue un contrat entre l'œuvre et la famille. Le contrat crée l'obligation de soins, de vigilance, de prudence, de surveillance, du fait de l'accueil. Le manquement à ces moyens doit être prouvé par le demandeur en cas d'accidents.



VERIFICATION DES INCAPACITES ET INTERDICTIONS

LE REGIME DES INCAPACITES PENALES

Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans le cadre des accueils collectifs de mineurs ou exploiter les locaux dans lesquels ces accueils se déroulent, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins 2 mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits suivants :

- Atteintes à la vie de la personne (sauf l'atteinte involontaire prévue au 1er alinéa de l'article L 221-6 du code pénal),
- Atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne, (sauf l'atteinte involontaire prévue au 1er alinéa de l'article L 222-19 du même code),
- Mise en danger de la personne ; Atteintes aux libertés de la personne ; Atteintes à la dignité de la personne ; Atteintes aux mineurs et à la famille,
- Appropriations frauduleuses,
- Recel et infractions assimilées ou voisines,
- Corruption passive et trafic d'influence commis par des personnes exerçant une fonction publique ; Soustraction et détournement de biens,
- Corruption active et trafic d'influence commis par les particuliers ; Entraves à l'exercice de la justice,
- Faux,
- Provocation à l'usage illicite de stupéfiants ou au trafic de stupéfiants.

De plus, **en cas de condamnation par une juridiction étrangère**, et dans des conditions légalement prévues, le tribunal de grande instance du domicile du condamné peut déclarer que l'incapacité d'exercice s'applique.

Les personnes frappées d'une incapacité d'exercice peuvent demander à en être relevées dans les conditions prévues aux articles 132-21 du code pénal, 702-1 et 703 du code de procédure pénale.

L'organisateur d'un accueil collectif de mineurs doit s'assurer du respect de ces dispositions et prendre connaissance du contenu de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) des personnels auxquels il fait appel, avant le début de l'accueil.

Ce bulletin est délivré aux intéressés eux-mêmes sur leur demande. Celle-ci peut être faite par MINITEL (36 15 CJN) ou bien encore par INTERNET sur le site du ministère de la Justice www.justice.gouv.fr/cjn/.

Les extraits sont dans ce cas délivrés rapidement à leurs destinataires.

Vous devez présenter cet extrait de casier judiciaire à votre organisateur. Il n'est pas tenu en revanche de le conserver.

A présent que nous avons posé le cadre juridique d'un accueil collectif de mineurs et celui de vos responsabilités, parlons plus concrètement de ces mineurs et de leurs vacances



Connaissance de l'enfant de 02 à 15 ans

Connaissance de l'Enfant 2 - 3 Ans

Vie Physique

- Croissance intense et rapide - besoin de mouvement.
- Ossification incomplète, tête volumineuse, gros tronc.
- Les systèmes nerveux et musculaires s'organisent. Progrès de la marche et du contrôle des gestes.
- Grand rôle des fonctions digestives.
- L'enfant se fatigue vite et reste maladroit - besoin d'une vie calme et de temps de repos.

Vie Intellectuelle

- L'enfant est égocentrique : il découvre le monde par rapport à ce qu'il connaît déjà.
- Le langage s'enrichit.
- L'enfant est très observateur (rôle des sens).
- Il possède une grande mémoire.
- Grand Besoin de communiquer.
- Il reste très émotif.
- L'intérêt est instable.
- Favoriser la connaissance du corps, du milieu.



Vie Sociale

- Jusqu'à 3 ans, besoin de vivre à côté et non avec les autres - Jeu individuel.
- L'enfant de 4 ans se détache de plus en plus de l'état de bébé (autonomie d'action).

Vie Affective

- Elle est dominé par un besoin de sécurité (affective, Hygiène, physique) - nécessité d'une vie rythmée et bien réglée.
- L'enfant découvre les personnes, il va s'adapter à elles. Le rôle de la mère devient peu à peu moins prépondérant. 3 ans : crise d'opposition.

Activités Proposées

- Manipulation de gros matériel (cube, ...).
- Jeux au sol : se traîner, ramper, activités physiques spontanées, grimper, sauter, marcher en équilibre, jeux de coordination des gestes, jeux de simulation, d'imitation.
- Découverte des autres, de lui même, des matériaux (eau, sable, chiffonnage, barbouillage, modelage), du cadre de vie, de la nature (promenades courtes), évolutions libres, histoires, temps de repos fréquents.
- Activités collectives : jeux sans règles, comptines, rondes, camping, écouter et regarder les marionnettes.



Connaissance de l'Enfant 4 - 5 Ans

Vie Physique

- Meilleure connaissance du corps. L'enfant exploite les possibilités de son corps (turbulence).
- Age du geste voulu (meilleure coordination), il gagne l'équilibre.
- Respiration thoracique.

Vie Intellectuelle

- L'égoïsme est toujours présent, l'enfant prend conscience de lui-même par rapport à ce qui n'est pas lui.
- Oscille entre le réel et l'imaginaire.
- Bonne maîtrise du langage.
- Période imaginative et créatrice.
- Age du "Pourquoi ?" gros besoin de découvrir, de comprendre le monde.
- L'enfant n'analyse pas les situations, il les prend dans leur ensemble.
- Age de l'imitation du geste et de la parole.
- Age de la fabulation.

Vie Sociale

- Apprécie de plus en plus les activités collectives tout en gardant une préférence pour les jeux individuels.
- Il communique de plus en plus avec le langage.
- Pas de différence entre garçon et fille.

Vie Affective

- Toujours besoin de sécurité d'affection, d'une vie réglée.
- Confiance illimitée en l'adulte, sensible à chacune de ses réactions.
- Recherche de responsabilité.



Activités Proposées

- Activités collectives et individuelles sont à peu près équilibrées.
- Nécessite d'avoir un coin spécial, bien délimité, connu des enfants, recréant la maison. Grand tapis, banquette, coussin, coin repos avec lits, coins aménagés : poupée, cuisine, terre, eau, plantes, animaux vivants.
- Activités physiques répondant aux besoins de dépassement de l'enfant, jeux symboliques, de tri, découverte des milieux.
- Activités d'expression : dessin, images, ...
- Gros jouets à pousser, à traîner, à lancer, à remplir, à construire.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Connaissance de l'Enfant 6 - 8 Ans

Vie Physique

- Période de croissance forte.
- Amélioration des possibilités.
- Début du foot pour la compétition.
- Qualité d'adresse, d'audace, d'habileté, d'équilibre.
- Toujours fatigable.

Vie Intellectuelle

- L'enfant s'affirme.
- Grande curiosité pour le monde réel.
- Détache le vrai de l'imaginaire.
- Se passionne.
- L'intelligence toujours en éveil, grande attention, capable de se fixer.
- Age des collections



Vie Sociale

- De plus en plus d'échanges.
- Formation de groupes.
- Joie d'être, de faire avec les autres.
- Passage à l'école élémentaire.



Vie Affective

- Prend ses distances par rapport à l'adulte (parfois une certaine agressivité).
- Renouveau de l'émotion.
- Il doit y avoir des moments d'activités organisées et des moments d'activités de libre choix.

Activités Proposées

- Bien que les activités collectives prennent de plus en plus d'importance, il convient de ne pas négliger les activités individuelles.
- On peut aborder le jeu à règles simples pour arriver à une forme de jeu d'équipe (prudemment).
- Les activités musicales: ils aiment chanter, danser, parler.
- Jeux mobiles.
- Coins d'activités: coin calme pour bavardages, lecture, écoute de musique ou être seul, coin peinture, coin bricolage.
- La nature.
- Possibilités données de modifier eux-mêmes leur cadre de vie.
- Activités permettant le rêve, l'évasion.



Connaissance de l'Enfant 9 - 11 Ans

Vie Physique

- Ralentissement de la croissance.
- Plus grand développement des organes fonctionnels.
- Augmentation du volume du muscle cardiaque.
- Accroissement de la capacité pulmonaire.
- Force et coordination progressent.
- A partir de 10 ans, plus de gêne musculaire.
- Prise de conscience de son corps.

Vie Intellectuelle

- L'enfant sort de l'égoïsme
- La pensée globale s'estompe.
- Il a besoin d'explications réelles des choses.

Vie Sociale

- Période de transition entre un besoin d'autonomie, mais néanmoins avec le besoin de sécurité de sa famille: il équilibre les 2 intérêts.

Vie Affective

- Prend ses distances par rapport à l'adulte (parfois une certaine agressivité).
- Renouveau de l'émotion.

Activités Proposées

- On peut dire qu'avec ces enfants, tout marche. Cependant, et pour cette raison, il faut être prudent.
- Activités importantes mais dosées.
- Besoin de prendre conscience de ses possibilités.
- Il peut envisager un projet et le mener à bien.
- Besoin d'indépendance (coins aménagés).
- Besoin de compétition, de se mesurer à.
- Souhait d'utiliser de vrais matériaux.





Connaissance de l'Enfant 12 - 15 Ans

Vie Physique

1) Phase pré-pubère

- Poussée de la croissance
- Il grandit vite et grossit peu
- Age de disgrâce physique.
- Appareil cardiaque en "retard" de développement incapacité à poursuivre des efforts intenses.
- Développement des organes génitaux

2) Phase pubère

- La croissance se ralentit un peu.
- Chez les garçons, la voix mue.
- Chez les filles, ossification du bassin et apparition des règles.

Vie Intellectuelle

- Développement des capacités logiques, de l'esprit critique.
- Peut prendre des options politiques, religieuses, choix des métiers.
- Capable de bâtir un projet et de l'exécuter.

Vie Sociale

- Période de transition entre un besoin d'autonomie, mais néanmoins avec le besoin de sécurité de sa famille : il équilibre les 2 intérêts.

Vie Affective :

- L'influence des émotions devient prépondérante.
- Instabilité motrice.
- Il peut être exhibitionniste et pudique.
- Éloignement des valeurs familiales.
- Recherche du modèle.
- Réaction par rapport à l'autorité.
- A besoin de s'affirmer.



Activités Proposées :

Cette tranche d'âge, où il n'est plus un enfant bien que l'adulte le considère comme tel, où il veut devenir un adulte, est une période critique.

En perpétuel déséquilibre, il a du mal à s'insérer dans un univers stable.

Cette période de psychologie complexe exige de la part de l'adulte une adaptation pédagogique permanente et nuancée pour permettre à l'enfant d'assumer ses problèmes et de bâtir son adolescence sur des bases saines, réelles et authentique



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Les Besoins Fondamentaux Ou Les Besoins Humains

Qu'est ce qu'un besoin ?

Pourquoi parle t-on de besoins fondamentaux ?



Il faut avant tout distinguer les besoins profonds de l'enfant, des goûts qu'il exprime.

Besoins profonds :

Ils sont permanents et universels, de leur satisfaction adéquate dépend une grande partie du développement harmonieux et équilibré (physiquement et psychiquement) de l'être humain. Ils se manifestent lorsqu'on laisse un enfant libre, agir dans un milieu suffisamment riche, avec la possibilité de choix.

Goûts :

Souvent fluctuants, soumis aux modes, passagers, dépendent de la société dans laquelle vit l'enfant.

Notre société industrielle s'occupe à juste titre des besoins de nourriture, d'hygiène et de l'instruction des enfants. Mais elle néglige les besoins affectifs, dont le rôle est pourtant capital dans le développement des personnes.

.....L'enfant qui touche à tout, détruit son jouet pour voir ce qu'il y a dedans, qui prend les outils de son père, se salit et fait désordre pour aboutir à une création (bien qu'imparfait aux yeux de l'adulte), l'enfant qui veut faire des choses à sa manière, qui choisit les activités dangereuses, et même celui qui se repose sur l'herbe au lieu de participer au jeu organisé, cet enfant est ressenti comme un opposant, un indiscipliné, un asocial, hyper actif !!...

Le document qui suit vous présente une balance organisée à partir une classification de besoins :

- **Les besoins de la colonne de gauche**, sont généralement reconnus, les terrains de jeux classiques cherchant à les satisfaire, en commençant surtout par le mouvement. Ils sont acceptés par les adultes, ils composent une image idéale.

- **Les besoins de la colonne de droite**, dont la satisfaction est tout aussi importante, sont beaucoup plus difficiles à admettre, dérangent l'adulte dans son monde ordonné, et dans celui qu'il prévoit pour l'enfant. Ils sont souvent réprimés ou au moins ignorés



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

La Balance des Besoins

FACILE A TROUVER	REGISTRES	DIFFICILE A TROUVER
SECURITE	AFFECTIF	PRISE DE RISQUES
ÊTRE AVEC LES AUTRES LE GROUPE	SOCIALISATION	ÊTRE SOI INDEPENDANT
IMITER MODELISER	IDENTITAIRE	CREER INVENTER
IMAGINER	MENTALISATION	CONNAITRE LE REEL
ETRE EN MOUVEMENT	ENERGIE	SE REPOSER
RESSENTIR DES SESNSATIONS (M/P)	INTERACTION PERSONNE/MILIEU	AGIR SUR LES CHOSES (P/M)
	AUTONOMIE	

Il faudrait que la balance soit à l'équilibre alors qu'elle a tendance trop souvent à pencher vers la gauche.

Une manifestation peut répondre à plusieurs besoins, et inversement, un besoin avoir plusieurs manifestations. Ces manifestations varient avec l'âge, la culture, l'environnement de l'individu ...



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Rythmes de l'enfant (Alternance veille Sommeil)

Pour parler de respect du rythme de l'enfant, il convient notamment de :

- Respecter les besoins en sommeil et le rythme veille-sommeil de l'enfant, qui évoluent au cours de la croissance. Tant en Accueil de loisirs qu'à la maison, le rythme des adultes et leurs activités ne doivent pas servir de référence à l'heure de coucher des enfants (6–12 ans)
- Planifier de manière cohérente le temps Loisirs en prenant en compte les besoins et les rythmes de l'enfant et de l'adolescent. Par exemple retarder l'heure d'accueil au centre des adolescents qui ont une tendance naturelle (physiologique) aux levers plus tardifs
- Proposer un aménagement de la semaine d'activité qui ne perturbe pas le rythme intellectuel et/ou physique journalier de chaque enfant

Les rythmes biologiques, processus universels du monde vivant

Les rythmes biologiques sont présents dans le règne animal et végétal, à tous les stades d'organisation, de la cellule à l'organisme dans son intégralité. L'enfant, comme l'adulte est ainsi soumis à des variations rythmiques de ses différentes fonctions physiologiques. La préservation de ces rythmes, responsable de l'organisation temporelle de chacun d'entre nous, est une des composantes de notre bonne santé.

Un rythme biologique se définit comme une suite de modifications physiologiques de différentes variables telles que la concentration de certaines hormones dans le sang (cortisol ou mélatonine, par exemple).

Les rythmes sont appelés circadiens (du latin *circa diem* ; environ un jour) si leur période s'étend sur une durée d'environ 24 heures. Ce sont les rythmes dont l'étude a été la plus approfondie chez l'homme. *Variations circadiennes des concentrations plasmatiques de cortisol et mélatonine (d'après Touitou et coll., 1984) :*

Les rythmes biologiques résultent à la fois de l'influence de facteurs exogènes (alternance lumière-obscureté, veille-sommeil, chaud-froid, ou variations saisonnières) et d'éléments endogènes d'origine génétique. Les facteurs exogènes prépondérants chez l'homme sont de nature socio-écologique (horaires des repas et alternances repos-activité). Ils font également partie de ces " donneurs de temps " qui modulent les rythmes biologiques.

L'alternance veille-sommeil, un élément-clé à respecter

Le rythme veille-sommeil synchronisé, est un des facteurs essentiels de la régulation des rythmes biologiques. Il ne cesse d'évoluer de la période fœtale à l'adolescence. Les principales caractéristiques du sommeil de l'adulte s'établissent au cours des six premiers mois de la vie.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

L'installation d'un rythme circadien stable apparaît chez le nourrisson, à partir de l'âge de 3-4 semaines.

Il fait suite à des rythmes veille-sommeil irréguliers, le plus souvent de 3-4 heures.

Avec la diminution de la durée des siestes à partir de 9 mois, puis leurs disparitions entre 3 et 6 ans, le sommeil nocturne se substitue progressivement au sommeil diurne.

A partir de 12 ans, la structure du sommeil se modifie de façon importante, le sommeil nocturne devenant plus léger. Cette période de la vie est caractérisée par une tendance à se coucher et se lever plus tard.

Ceci explique l'apparition, à l'âge de l'adolescence, d'épisodes de somnolence diurne. Du fait des impératifs scolaires, le jeune dort moins (7 heures/jour en moyenne à 20 ans). Ses besoins en sommeil restant néanmoins encore élevés, il compense habituellement par des temps de sommeil plus longs le weekend.

Malgré la structure du sommeil apparemment semblable d'un enfant à l'autre, les experts soulignent qu'il existe une grande variabilité interindividuelle, à tous les âges, pour les besoins de sommeil (différence de 2 à 3 heures) et pour les typologies de sommeil (petits et gros dormeurs, enfants du matin ou du soir).



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

SECUIITE, HYGIENE, SANTE

SECURITE ET HYGIENE DES LIEUX D'ACCUEIL

REGLES APPLICABLES A TOUS LES ACCUEILS DECLARES

- ▶ Les accueils doivent disposer de lieux d'activités adaptés aux conditions climatiques ;
- ▶ En matière de restauration, ils doivent respecter les conditions d'hygiène conformes à la réglementation en vigueur ;
- ▶ Les bâtiments doivent satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité :
 - Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),
 - Règles générales de construction,
 - Règlement sanitaire départemental en vigueur ,La conformité des ERP à ces exigences réglementaires s'impose y compris pour les établissements en type R de 5ème catégorie (moins de 200 personnes sans hébergement ; moins de 30 personnes avec hébergement) qui ne sont pas soumis aux contrôles périodiques de la commission de sécurité. Pour les locaux de 4ème et 3ème catégorie, ce contrôle est obligatoire tous les 3 ans ;
- ▶ L'aménagement de l'espace dans lequel se déroulent les activités physiques ainsi que le matériel et les équipements utilisés pour leur pratique doivent permettre d'assurer la sécurité des mineurs.
- ▶ **En cas d'accueil de mineurs de moins de 6 ans**, l'organisation, le fonctionnement et l'aménagement des locaux doivent être adaptés aux besoins et au rythme de vie de ces enfants. L'organisateur doit se conformer aux prescriptions des services de la PMI sollicités pour avis par la DDJS.

▶ **Interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif**

L'interdiction est renforcée dans les établissements recevant des mineurs.

- Les espaces non couverts (cours, jardins) sont concernés par l'interdiction de fumer au même titre que les lieux fermés et couverts (les bâtiments eux-mêmes)
- Aucun emplacement ne peut être aménagé dans ces établissements pour les fumeurs y compris pour les personnels adultes.

Une signalisation du principe de l'interdiction, accompagnée d'un message sanitaire de prévention, doit être apposée aux entrées des bâtiments ainsi qu'à l'intérieur dans des endroits visibles et de manière apparente. Cette signalisation fixée par arrêté est téléchargeable sur le site : <http://www.tabac.gouv.fr>



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

REGLES RELATIVES AUX ACCUEILS AVEC HEBERGEMENT

- ▶ Lieux de couchage séparés pour les garçons et les filles de plus de 6 ans ;
- ▶ Moyen de couchage individuel pour chaque mineur hébergé ;
- ▶ L'hébergement des personnes qui assurent la direction ou l'animation de ces accueils doit permettre les meilleures conditions de sécurité des mineurs ;
- ▶ Ces accueils doivent disposer d'un lieu permettant d'isoler les malades.

COMMUNICATION D'URGENCE

L'organisateur met à disposition du directeur de l'accueil et de son équipe :

- o Des moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours,
- o La liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence,

L'organisateur ou son représentant Informe sans délai :

- o Le préfet du département d'accueil (DDJS), de tout accident grave et de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs
- o Les représentants légaux du mineur , de tout accident ou maladie.

SUIVI SANITAIRE

DOSSIER DES MINEURS

L'admission d'un mineur dans un accueil déclaré est subordonnée à la production, avant le début de l'accueil, des éléments suivants :

- Document attestant des vaccinations obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite, BCG) ou de leur contre indication : copie du carnet de santé, du carnet de vaccination ou attestation du médecin,
- Informations concernant les antécédents médicaux ou chirurgicaux ou autres éléments d'ordre médical susceptible d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil ;
- Ordonnance du médecin (et les médicaments dans leur emballage d'origine, notice jointe, portant les nom et prénom des mineurs) en cas de traitement durant le séjour ;
- Un certificat médical de non-contre-indication et autorisation parentale lorsque certaines activités physiques sont proposées (obligatoires pour la pratique de la plongée subaquatique, des sports aériens et du vol libre ; un certificat médical est conseillé pour les autres activités physiques à risque figurant dans l'annexe 6)

Ces informations sont adressées par les responsables légaux du mineur à l'organisateur ou à son représentant qui s'assure du respect de leur confidentialité. Les documents (et médicaments sous ordonnance) doivent être restitués à l'issue de l'accueil.

Un registre mentionnant les soins donnés aux mineurs est tenu.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

DOSSIER DES PERSONNELS

Production, avant l'entrée en fonction, d'un document attestant qu'ils ont satisfait aux obligations légales en matière de vaccination

SUIVI SANITAIRE PAR UN MEMBRE DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Cette personne est chargée, sous l'autorité du directeur de :

- La remise des informations médicales obligatoires relatives à chaque mineur,
- L'information des personnes qui concourent à l'accueil de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires,
- L'identification des mineurs suivant un traitement et de la prise des médicaments,
- La conservation des médicaments dans un contenant fermé à clé sauf si la nature du traitement impose qu'ils soient en permanence à disposition de l'enfant,
- La tenue du registre des soins aux mineurs mentionnant les soins donnés et notamment des traitements médicamenteux sur ordonnance,
- La tenue à jour des trousse de premiers soins.

Dans les séjours de vacances, cette personne doit être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)

SECURITE ALIMENTAIRE

Les accueils collectifs de mineurs sont concernés par la réglementation applicable aux établissements de restauration collective où sont préparés, servis ou distribués des aliments remis directement au consommateur.

Les locaux de stockage, de préparation, de conservation et de distribution des aliments font l'objet de contrôles des services vétérinaires, de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S.) et de la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Rappel de quelques règles

HYGIENE DES LOCAUX ET DU MATERIEL:

- Pas d'animaux ni de plantes en cuisine ;
- Garder bien séparés le secteur propre du secteur sale en observant les circuits prévus ;
- Lavage et désinfection du matériel après chaque utilisation ;
- Nettoyage et désinfection réguliers des locaux ;

HYGIENE DES PERSONNELS :

- Port d'une blouse claire, d'une coiffe, d'un tablier, de chaussures adéquates ;
- Lavage fréquent des mains et brossage des ongles.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

ACHATS ET RECEPTION :

Prévoir la juste quantité ;
Contrôler à la livraison; Vérifier l'emballage ;
Respecter la date limite de consommation et les températures de stockage.
L'approvisionnement en produits d'origine animale doit se faire chez un fournisseur agréé par les services vétérinaires.

STOCKAGE :

Respecter les températures prévues ;
Stockage séparé des produits alimentaires et des produits d'entretien.

DECONGELATION :

Elle se fait en chambre froide positive ou au bas du réfrigérateur pour éviter la prolifération des microbes.

CUISSON :

Les viandes doivent être assez cuites (destruction des parasites). Les graisses carbonisées des grillades dégagent des produits toxiques. Ne pas laisser brûler les graisses. Renouveler fréquemment les huiles de friture.
Ne pas laisser fumer l'huile.

DISTRIBUTION DES REPAS :

Le circuit des denrées doit être le plus court possible en respectant le principe de la « marche en avant » de façon qu'un « circuit propre » ne soit pas recoupé avec un « circuit sale ». Les repas sont servis à 65°C : en liaison chaude les repas doivent être maintenus à 65°C dès la cuisson jusqu'à l'assiette ; en liaison froide, les repas chauds sont refroidis en moins de 2 heures à + 10°C ou – 18°C (congélation), stockés à + 3°C et réchauffés rapidement en moins d'une heure à 65°C, à cœur.

EXCEDENTS :

Les restes ne peuvent être conservés que 24 heures en respectant strictement la réglementation relative à la conservation des aliments ;
Ne pas congeler les restes.

DECHETS :

Les poubelles sont placées à l'extérieur de la cuisine, dans un local clos, ventilé et régulièrement désinfecté ;
Evacuation des déchets liquides (eaux usées) par un système d'assainissement adapté ;

AUTOCONTROLES :

Conserver un repas témoin (5 jours à température de 0° à 4°) dans le cadre de la prévention des toxicoinfections alimentaires collectives (T.I.A.C). Il y a (T.I.A.C) lorsqu'on a constaté 2 cas au moins manifestant les mêmes symptômes le plus souvent digestifs ;
C'est une maladie à déclaration obligatoire.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

La Notion de Jeu

Introduction au Jeu par Jean Epstein :

« Le jeu chez l'enfant »

"Le jeu, c'est la vie de l'enfant !"

Tel est le credo de Jean Epstein, psychosociologue et spécialiste du jeu.

Selon lui, le jeu permet non seulement le développement individuel (psycho.- moteur - sensoriel) de l'enfant, mais aussi son développement familial et social. Aussi le jeu doit-il remplir, de façon équilibrée, quatre grandes fonctions :

- le **"faire jouer"** : l'adulte impose à l'enfant les règles du jeu, les règles d'une partie de cache-cache par exemple
- le **"donner à jouer"** : l'adulte se contente de donner à l'enfant les "outils" (une feuille de dessin) nécessaires à l'organisation de son jeu
- le **"laisser jouer"** : l'adulte n'impose rien à l'enfant qui est laissé "maître" de son jeu : c'est "l'apprentissage" de la liberté
- le **"jouer avec"** : l'adulte joue avec l'enfant, un moment de partage que le parent doit vivre -absolument- avec plaisir !

Jean Epstein insiste bien sur l'importance du "laisser jouer" : il n'est pas nécessaire de vouloir à tout prix "occuper" l'enfant, comme c'est si souvent le cas dans notre société, en lui trouvant mille et une activités. Au contraire, il est essentiel que l'enfant fasse aussi l'apprentissage de la solitude et de l'ennui. D'ailleurs, un emploi du temps de ministre serait l'une des causes d'agressivité chez ce dernier.

Pourquoi L'enfant joue t-il ?

Une des caractéristiques du monde enfantin est son mode d'expression privilégié, le JEU. C'est par lui que l'enfant se développe, par lui qu'il entre en contact avec son environnement, avec le monde, par lui qu'il rencontre les autres (enfants et adultes). A chaque stade de son développement, le jeu répond à des fonctions, des besoins différents, complémentaires, évolutifs. De plus source de plaisir, le jeu est une valeur fondamentale, une composante essentielle de son éducation.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Pour réussir un jeu

1 Bien choisir le jeu

Prendre en compte les caractéristiques des participants (âges, etc.)
Prendre en compte l'environnement

2 Bien maîtriser le jeu choisi

Connaître les règles du jeu
Les effectifs minimum et maximum

3 Organiser le jeu selon les règles établies

Celles du jeu
Celles que vous aurez adapté pour votre groupe

10 Faire attention aux enfants qui ne jouent pas

C'est leur droit, cependant attention à ne pas les oublier

9 Éviter les jeux « brimades »

Jeux vexatoires, humiliants ou dangereux

8 Éviter les jeux d'élimination

La participation dans un jeu peut-être multiple, même une fois écartée de la partie

JEUX

- Petits Jeux, Grands jeux
- Calmes, dynamiques
- D'intérieur, d'extérieur,
- Avec différents supports
- de familles différentes (poursuites, relais, d'approche, etc.)

4 Préparer le terrain ou les locaux

Vérifier le terrain, le nettoyer le sécuriser

5 Préparer le matériel nécessaire

Ballons foulards et autres accessoires

7 Bien présenter les règles

Eviter de changer les règles pendant le jeu, sauf si cela s'avère nécessaire pour sa poursuite

La place du meneur de jeu doit être bien identifiée et juste

6 Dynamiser le jeu

Accueillir,
Présenter
Animer, Participer,
Réguler
Réajuster





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Qu'est ce qu'une veillée ?

La veillée est un temps fort dans la journée d'un enfant.
C'est un moment très apprécié

Une veillée intervient dans différents moments du séjour, pendant ou à la fin, en guise de clôture.

La veillée est aussi une occasion de faire la fête, de rencontrer d'autres enfants ou d'autres jeunes. Il faut parfois faire appel à l'imaginaire et susciter la participation du public. Elle permet de rompre une certaine monotonie quotidienne.

Mais une veillée, c'est aussi une préparation en vue de terminer une journée et donc d'aller se coucher. Tout à un début et tout a une fin.

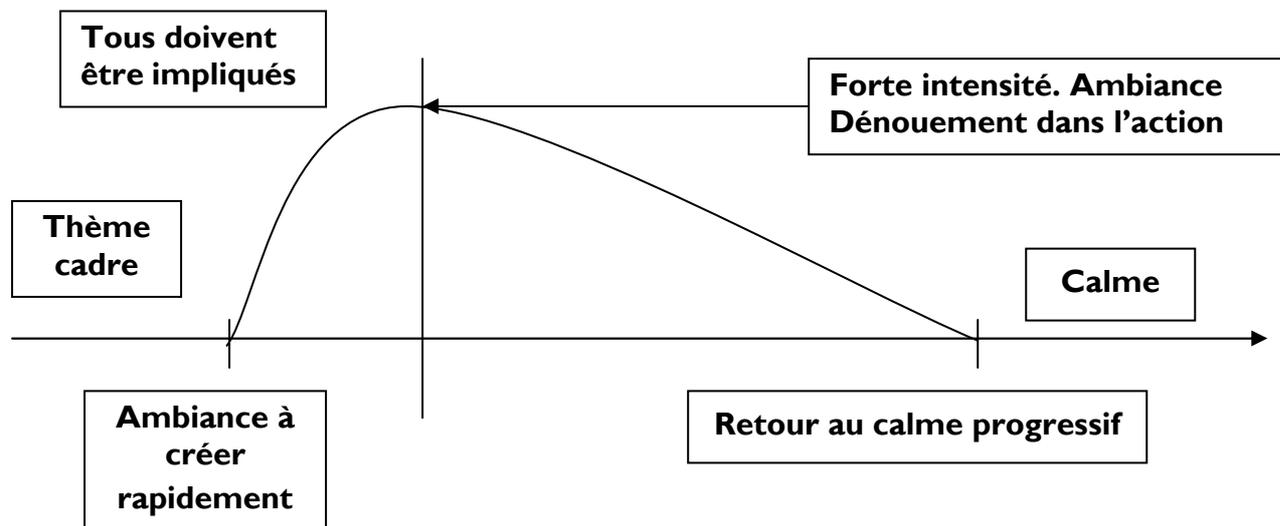
En ce sens la question du rythme et de la courbe d'intensité sera donc fondamentale.

Évaluer la durée de la veillée en fonction :

- De la résistance des enfants, suivant les activités de la journée.
- De l'âge des enfants. Si les petits et les grands participent ensemble à la veillée. Un départ échelonné peut permettre aux plus grands de prolonger la veillée sans que cela nuise aux plus petits.
- Du style de la veillée : Veillée avec son groupe (petits jeux, histoire, chants) ... en général plus calme. Veillée « exceptionnelle », ou avec toutes les équipes, généralement plus intensives.

Contrôler le rythme de la veillée :

- Une veillée trop longue peut provoquer de la lassitude.
- Selon l'état de fatigue des enfants penser si nécessaire à interrompre la veillée.
- Il faut un dénouement. Si la veillée est plate les enfants resteront en attente. La courbe doit être ressentie.





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Pour réussir une veillée

1 Chercher un fil conducteur adapté à l'âge des participants

Un thème, une histoire, etc.

2 Choisir une ou plusieurs activités en rapport avec le thème

Chants, jeux, mimes, danse conte, théâtre d'ombre, marionnettes, etc.

7 Rangement des locaux et du matériel

..Quand tout le monde dort !!

6 Assurer la coordination de la veillée

L'accueil, l'enchaînement des activités

5 Prendre en compte le rythme de vie

- Individuel
- Projet de séjour
- Intensité de la journée
- Rythme du séjour

VEILLEE

- Temps d'animation en soirée, à l'extérieur, ou à l'intérieur,, dynamique ou calme.
- La veillée prépare les enfants au coucher, permet de terminer une journée

4 Assurer l'ambiance pendant le déroulement de la veillée

- Implication des meneurs
- Participation générale
- Veiller su la progression de la veillée (courbe d'intensité, rythme, temps forts, etc.)

3 Préparer la veillée et sensibiliser les participants

- choix et aménagement des locaux, des espaces
- Production d'affiche ou autres supports de sensibilisation (énigmes, animation préalable pour inciter à la participation)





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Construire un jeu ou un temps d'animation:

Voici un principe mémo-technique pour concevoir vos projets : **Le P.S.A.D.R.A.F.R.A.**

C'est un outil pour concevoir, réaliser et analyser les jeux que tu mettras en place avec ton groupe. Il s'agit de repères qui déclinent trois phases dans le déroulement du jeu :
Avant – Pendant – Après.

**A
V
A
N
T**

P : Préparer : Choisir un jeu, c'est déjà le connaître et savoir pourquoi et comment on le met en place. On réfléchit donc aux objectifs que l'on souhaite atteindre et ce dont on aura besoin pour le réaliser.

S : Sensibiliser : C'est inviter, susciter l'envie de jouer. A l'aide d'un support qui annonce l'activité (Mise en scène, chant, affiche, ou un autre jeu !!)

A : Aménager : L'espace de jeu doit être défini, matérialisé et sécurisé. L'aménagement tient compte des spécificités du jeu.

**P
E
N
D
A
N
T**

D : Dérouler : Le jeu commence. On le présente (ses objectifs), on se présente (celui qui l'anime) et les règles qui le structurent. Comment on y joue. S'assurer que chacun a bien compris le jeu et ses règles.

R : Réajuster : Ton jeu peut-être des plus intéressants, cependant il ne fonctionnera que s'il est adapté au public. Très vite tu dois observer ce qui peut-être réajuster, comme les règles, la participation des joueurs, l'espace et le matériel utilisé. Il s'agit de préserver le goût et l'envie de jouer mais surtout d'agir en toute sécurité.

A : Animer : Si tu occupes un rôle bien défini (arbitre, meneur, etc..) il te faudra jouer et garder ce rôle tout au long du jeu. Tu donnes vie et corps à ce jeu, du début à la fin.

**A
P
R
È
S**

F : Finir : Finir un jeu est tout aussi important que de bien le commencer. Un jeu ne s'arrête pas sans conclusion, sans résultats, sans observations. Il peut parfois permettre de rebondir vers d'autres jeux, pour peu qu'on prenne le temps d'en parler.

R : Ranger : Son matériel et l'espace que l'on a utilisé. Le rangement peut-être introduit dans le jeu, en tout cas il ne se fait pas tout seul par l'animateur.

A : Analyser : Puisque nous avons des objectifs ou des intentions au début de ce jeu, nous avons des choses à observer. Le bon fonctionnement du jeu, la participation des acteurs, les réajustements nécessaires. Tout ce qui pourra être modifié la prochaine fois en vue d'améliorer le jeu ou de le faire évoluer.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

La Notion de Projet

Le projet : Qu'est ce c'est ?

Le projet c'est l'acte de « se jeter en avant », du latin « **Projicere** », dont le participe, passé « **projectum** » a donné en vieux français « **project** ».

Le projet valorise la réalisation d'un désir, d'un rêve, d'un but (d'après Boulinet, « Anthropologie d'un projet », PUF 1993)

« Tout ce par quoi l'homme tend à modifier le monde ou lui même, dans un sens donné » (Jean Paul Sartre)

Quelques données pour comprendre :

- Le projet vise une transformation, d'une situation donnée on passe à une situation voulue.
- Il s'agit de prendre une direction, une orientation
- La réflexion est construite pour concevoir une action maîtrisée
- Le projet permet une anticipation sur l'avenir. Il vise la représentation d'une situation ou d'un état que l'on veut attendre.
- La démarche de projet génère des réactions imprévisibles du milieu (résistance, des personnes, des choses) amenant à réguler, voire modifier le projet en cours de réalisation :
 - Il s'agit d'une démarche interactive entre les personnes et le milieu.
 - Le projet n'est surtout pas un programme

Le projet est une action en puissance qui anticipe et tire en avant (Projeter).

Le projet est aussi une méthode pour travailler seul ou en équipe dans la recherche du sens et de la cohérence d'action personnelle et/ou collective.

Dès la session de formation générale du cycle de formation BAFA, l'animateur est confronté à cette notion. Chaque séjour se structure autour d'un projet, chaque action avec les enfants et les adolescents se réfère aux orientations et au cadre global défini par le projet du centre.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Les niveaux de projet :

- **Le projet Éducatif :**

Il contient les orientations générales de l'organisateur, sa déclaration de principes, la politique de l'organisme en matière de loisirs, enfance et jeunesse ou sa politique sociale à travers les C.V.L.. Il s'agit souvent d'intentions générales appelées aussi Finalités.

- **Le projet Pédagogique :**

C'est à partir du projet éducatif que le directeur du centre, mandaté par l'organisateur, donne du contenu et de la forme au séjour, en y associant toute son équipe. Le projet pédagogique est le passage du général au particulier, de l'abstrait au concret, des finalités vers des objectifs précis à atteindre pendant le séjour.

Le projet pédagogique se structure, généralement, autour d'une idée vacances-loisirs forte, ex : Chantier de jeunes en Savoie, Canoë sur la Meuse, indiens chercheurs d'Or, etc..

Autour de cette idée centrale, il y aura des objectifs éducatifs, des propositions d'activités, des prévisions financières et matérielles, une démarche et une organisation prévisionnelle ainsi que le choix des formes et des critères d'évaluation de l'ensemble du projet.

- **Le projet d'Animation ou d'Activité :**

L'animateur participe au projet pédagogique du centre en proposant des activités précises. Il doit être très attentif aux objectifs fixés, tenir compte des moyens qu'il peut utiliser et être en situation de choisir des méthodes qui vont lui permettre d'agir en cohérence.

Le projet d'activité de l'animateur doit traduire d'une manière simple et opérationnelle l'ensemble de ces données. Les projets d'activité peuvent concerner les activités sportives, de plein air, d'expressions, techniques et scientifiques ainsi que les aspects de la vie collective et quotidienne.

Tout projet d'activité doit répondre entre autres aux questions suivantes :

- Quoi ? Ce que l'on va faire. Ex : atelier d'expression corporelle, théâtre, etc..
- Avec qui ? Les participants
- Où ? Le lieu
- Quand dans le séjour, Quelle durée dans le temps ?
- Pourquoi ? L'intérêt pour le public.
- Comment ? L'organisation, le fonctionnement de l'activité et les méthodes employées.
- Avec quoi ? Les moyens



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

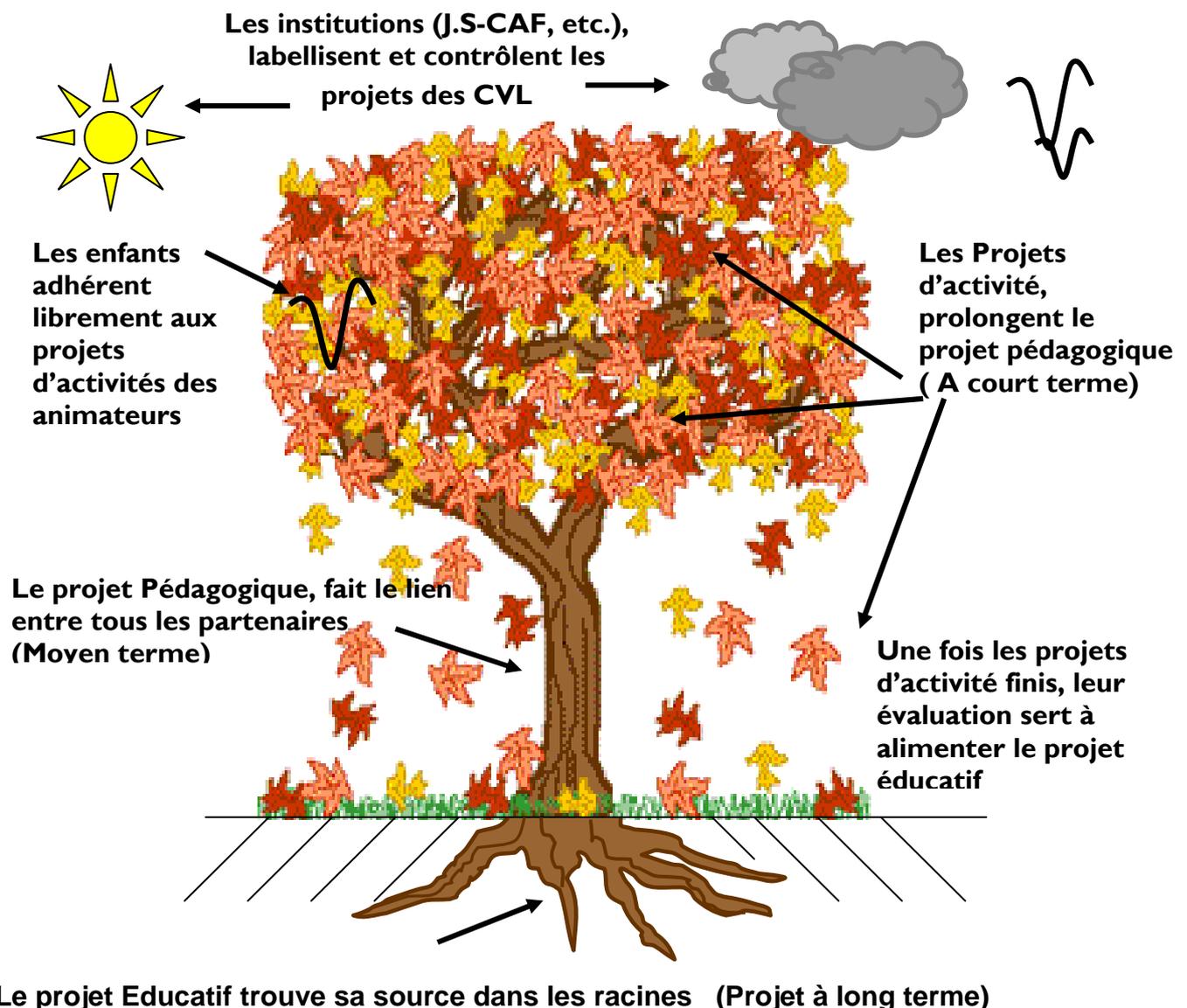
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Nous pensons que la réussite de tout projet en C.V.L. dépend de :

- La prise en compte des caractéristiques, des besoins et des désirs du groupe.
- La prise en compte des diverses contraintes (environnement humain, espace, temps, législation, budget)
- Le degré d'adhésion des participants au projet.
- Une bonne répartition des tâches.
- L'aboutissement à des résultats attendus
- Sa possibilité d'adaptation aux imprévus.

A tous ces éléments s'ajoute un facteur incontournable :

La motivation, l'enthousiasme, l'implication de l'animateur dans toutes les phases du projet.





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

La méthodologie de projet :

Un principe mémo-technique pour concevoir vos projets : **Le C.O.M.M.E.**

C : Constat :

C'est une photographie relatant :

- un environnement
- un lieu
- un public

Le constat soulève généralement différents points, le projet aura pour objectif d'améliorer un fonctionnement, tout en sachant qu'un projet n'est pas obligatoirement établi suite à une liste de points négatifs.

O : Objectifs :

Pourquoi ? Dans quel But ?

Ils permettent de savoir vers quoi l'on veut tendre, ce que l'on veut atteindre. Les objectifs sont fixés à partir du constat. C'est la raison pour laquelle le constat est une étape importante du projet.

M : Méthode :

Comment ? c'est la manière dont lequel le projet se déroulera . Dans le cadre d'une activité, la méthode se décompose selon la règle du **P.S.A.D.R.A.F.R.A.**

M : Moyens :

Avec Qui ? Avec Quoi ? Les moyens sont les différents supports nécessaires au bon fonctionnement du projet. Ils se définissent par :

- les Besoins financiers
- Les besoins matériels
- Les besoins humains

E : Evaluation :

Cette dernière étape du projet permet de savoir si les objectifs ont été atteints. Il faut donc reprendre chaque objectif et l'évaluer.

A la fin de l'évaluation, un nouveau constat est établi, donnant lieu à un projet nouveau. Ce principe de « cercle » se vérifie sur chaque projet



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Les équipes d'encadrement en Centre de Vacances

Un Centre de Vacances pour fonctionner, nécessite un ensemble de personnes, organisées sur différents postes. Ils travaillent en équipe, animés par le directeur du séjour, à l'organisation de la vie quotidienne du Centre, pour assurer le bien être, et la sécurité des enfants.

Qui sont ces personnes et quels sont leurs fonctions ?

On peut distinguer deux équipes parmi l'ensemble des personnes intervenants sur une structure de CVL :

- une équipe pédagogique
- une équipe technique

Bien que ces deux équipes se distinguent elles doivent coopérer pour assurer le fonctionnement quotidien de la structure.

L'Équipe Pédagogique peut se composer de :

- Un Directeur
- Un ou des Directeurs adjoint
- Des équipes d'Animateurs (Cf. Normes d'Encadrement)
- Un Assistante sanitaire



Le directeur est responsable de son équipe (direction, animation, personnels de services). Il met en œuvre un dispositif permanent permettant à son équipe de s'appropriier le projet éducatif de l'organisateur pour le décliner en projet pédagogique du séjour. Il est le garant de la mise en œuvre de ce projet. Tout au long de séjour, ainsi que lors du bilan, le directeur doit assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation... afin de permettre à chacun des membres de l'équipe d'être partie intégrante du projet pédagogique.

Le directeur adjoint accompagne le directeur en titre, pour le suppléer dans ses activités d'animation des équipes d'animateurs, ou dans d'autres fonctions à assurer au quotidien, en fonction de l'organisation d'équipe retenue pour ce séjour.

Les animateurs (cf. : les Rôles et fonctions de l'animateur)

L'assistant sanitaire est chargé des relations avec les professionnels de la santé (médecin, hôpital) et la gestion des documents administratifs dans ce domaine. Il veille à assurer les soins quotidiens en liaison avec le médecin. Il intervient, en tant que secouriste, en cas d'accident.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

L'Équipe Technique peut se composer de :

- **Un économiste**
- **Un cuisinier**
- **Des personnels de service**
- **Un lingère**
- **Un factotum**
- **Des plongeurs**

L'Économiste assure la gestion du service de restauration collective. Il procède aux achats des denrées alimentaires et des autres produits (vaisselle, verrerie, produits d'entretien...). Il contrôle l'approvisionnement et la gestion des stocks. Il élabore les menus, évalue les prix de revient. Il encadre, organise et coordonne le travail de production et de distribution. Il peut assurer la comptabilité de gestion de l'établissement.

Le Cuisinier prépare, cuisine des plats ou des repas. Il met en oeuvre des techniques et des règles de fabrication culinaire. Il réalise en particulier les préparations relevant de sa partie (légumes, poissons, viandes, sauces...). Il intervient lors de la finition des plats et contrôle leur qualité. Il peut assurer la conception des menus et des cartes, l'achat et le stockage des denrées, la distribution ou le conditionnement de la production.

Les Personnes de service (en cuisine et en entretien des surfaces) effectuent les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre de l'ensemble des locaux (salles de restaurant, dortoirs, bibliothèques, chambres de malades, salles de soins...)

La Lingère nettoie, entretient et remet en ordre les chambres, les sanitaires et les parties communes (couloirs, hall, escaliers...) de l'hébergement. Elle peut également participer à l'entretien, au rangement et à l'inventaire du linge.

Le Factotum effectue l'ensemble des tâches ménagères qui concourent à l'entretien courant du lieu d'hébergement (ménage, rangement, repassage...). Il peut étendre ses activités aux travaux de grand nettoyage (carreaux, nettoyages de saison...) et aux petits travaux de bricolage.

Le Plongeur exécute des tâches simples préalables à la préparation des mets (épluchage des légumes, écaillage et nettoyage des poissons...). Il procède au nettoyage, à l'entretien et au rangement de la vaisselle, du matériel et des ustensiles de cuisine, des équipements et des locaux.



STAJ Nord-Artois

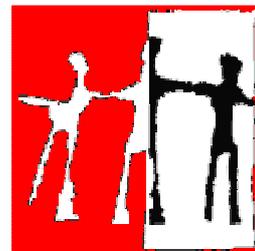
Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Les Rôles et Fonctions de L'Animateur



Par rapport à lui-même : durant le séjour, seul l'enfant est en vacances...

- Il doit être prêt à s'adapter aux contraintes de la vie collective.
- Il doit avoir confiance en lui.
- Il doit être conscient de ses capacités et conscient de devoir se perfectionner.
- Être lui-même, ne pas tricher.
- Il doit être clair dans son comportement.
- Il doit connaître ses limites.
- Il doit être disponible. La présence est quasi continue.
Attention, la fatigue va croissant durant un séjour. Il doit penser à se reposer, y compris en début de séjour, alors qu'on ne semble pas trop fatigué.

Par rapport à l'équipe : l'animateur est membre à part entière de l'équipe avec qui il va falloir discuter, négocier, faire des concessions, affirmer ses idées...

- Il doit être tolérant. Garder sa personnalité en acceptant celle des autres.
- Il doit accepter de communiquer, d'informer l'équipe des problèmes rencontrés.
- Il ne doit pas hésiter à demander de l'aide.
- Il doit se montrer nécessaire mais ne pas se croire indispensable ; se donner des limites de participation au sein d'une équipe. Équilibre des interventions de chacun.
- Il doit accepter les remarques des autres dans un but d'amélioration et non de reproche.

Par rapport aux enfants : l'animateur est la référence immédiate pendant le séjour et un repère pour chaque enfant...

- Il doit établir le dialogue avec eux, être à leur écoute, s'adapter à leurs besoins, leurs capacités.
- Il doit garder des réserves face au rôle que l'enfant lui fait jouer (parent - grand frère surveillant enseignant...). Pas de démagogie pour être bien vu : attention de ne pas être le copain uniquement et ensuite, être complètement dépassé !
- Il doit guider l'enfant, mais ne pas être trop directif
- Il doit faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui
- Il doit donner l'exemple

Le "NON" doit être expliqué et justifié



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Par rapport à l'environnement :

- L'animateur doit connaître l'environnement avant de le faire connaître à l'enfant.
- Il doit respecter l'environnement.
- Il donne une bonne image de marque du groupe (magasins, plage, musées, ...).
- Il sait s'adapter et profiter des possibilités offertes.
- Il met l'environnement à la portée des enfants.

Par rapport aux activités :

L'animateur doit être maître de son activité :

- Il s'explique clairement.
- Il adapte l'activité au public.
- Il donne des conseils

l'enfant doit pouvoir mener l'activité comme il l'entend, en respectant les limites définies.



Par rapport à la sécurité :

L'animateur est entièrement responsable de son groupe, 24 heures sur 24 (sorties vélos, déplacements, jeux, vie quotidienne...). Il doit veiller à la sécurité affective, physique et morale de l'enfant.

Par rapport aux familles :

Le séjour commence au moment du départ, lors de l'accueil des parents en Centre de Vacances et il recommence chaque jour, lors de l'accueil des parents en Centre de Loisirs. Il doit faire attention à l'image qu'il donne (tenue vestimentaire...). Il doit être ponctuel, à l'écoute des parents, dialoguer, inspirer confiance et veiller aux relations avec la famille (courrier, téléphone).

En conclusion :

L'animateur doit pouvoir faire vivre des vacances de qualité aux enfants. Il doit être partie prenante du projet pédagogique, pour y parvenir. Tous les moments d'une journée sont des moments d'activités auxquels il lui faut accorder la même importance.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Organiser la vie quotidienne des enfants et des adolescents

Établir des règles de vie pour le groupe

Associer les enfants et les jeunes à la définition et à l'écriture des règles de vie du séjour, est devenu depuis quelques années une préoccupation de la plupart des animateurs. La production de cet écrit tout à fait particulier pose cependant des problèmes tant dans son élaboration, que dans sa forme, son contenu, voire son utilité :

- Les règles doivent elles être écrites à la forme affirmative ou sous forme d'une série d'interdits ?
- Doit on écrire les règles du séjour en terme de droit ou de devoir ?
- Que faire quand les enfants ou les jeunes ne respectent pas les règles qu'ils ont élaborées
et qui sont affichées dans la structure ?

Dans la plupart des CVL, le directeur ou l'équipe élabore avec ses participants dès les premiers pas du séjour, les règles qui doivent permettre un bon déroulement du jeu social à l'intérieur du centre de vacances.

Si le souci de faire participer les enfants et les jeunes est évidemment louable car il est la condition indispensable d'une éducation à une citoyenneté active et responsable, il n'en est malheureusement pas la condition suffisante pour plusieurs raisons qui tiennent d'une part à la finalité de ces règles de vie, et d'autre part au statut de l'enfant en vacances qui les élabore .

Écrire des règles de vie définissant un objectif de vie sociale s'appuyant sur des valeurs de référence et réfléchissant au statut de l'enfant, du jeune en vacances.

1. Expliciter son projet pédagogique

Avant de demander aux jeunes d'élaborer des règles de vie, l'animateur va devoir expliciter le projet pédagogique, pour présenter entre autre, les droits, les devoirs, et les responsabilités de chacun à l'intérieur du groupe.

2. Du projet pédagogique au projet de vie

Les règles de vie qui s'articulent autour des droits et devoirs définissent les règles du jeu social qui vont permettre la réalisation du projet collectif.

C'est à partir de la définition des droits que les jeunes vont définir ensemble les conditions d'application de ces droits, c'est à dire définir les devoirs.

Cette réciprocité des droits et des devoirs est très importante. Le règlement n'est plus alors une suite d'obligations mais un écrit qui protège l'exercice des libertés.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

3. Les sanctions et les réparations

Reconnaître aux enfants des droits, des libertés, des devoirs, amène inévitablement à se poser la question des sanctions et des réparations.

Il convient à ce sujet de faire clairement la différence entre ce qui est de l'ordre du dommage causé à autrui de façon non intentionnelle, lors de l'exercice d'une liberté et qui va nécessiter un dédommagement, une réparation (responsabilité civile), de ce qui est de l'ordre de la transgression (volontaire ou pas), d'une règle et qui va induire une sanction (responsabilité pénale).

4. L'évolution des règles de vie

Tout au long du séjour en fonction des activités, des projets, les jeunes ou enfants vont acquérir de nouveaux droits, auront la possibilité d'exercer de nouvelles libertés qui nécessiteront la définition de nouvelles règles.

D'autre part, les décisions prises à un moment donné s'avèreront peut-être insatisfaisantes ou incomplètes, ce qui amènera le groupe à redéfinir les règles précédentes.

Élaborer des règles de vie à partir d'un projet explicite, reconnaître aux enfants, aux jeunes des droits pour les amener à en définir les conditions d'exercice, engager avec eux la réflexion concernant les sanctions et les réparations...

c'est faire du CVL un lieu d'apprentissage de la vie collective et non pas un lieu d'application des règlements, c'est s'engager dans une éducation réellement, active à la citoyenneté.





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Repères pour présenter une journée type en SV et en AL

Une journée en Séjour de Vacances (S.V.)



- **08h00 - 10h00** : Lever échelonné et petit déjeuner. L'infirmierie est ouverte. Entre les groupes s'organise le rangement de la chambre et la toilette.

- **10h00 - 12h00** : Les activités matinales

À partir du cadre fixé à l'avance, afin de permettre une meilleure gestion du groupe et appropriation du temps, les enfants ont la possibilité de s'inscrire à l'activité de leur choix, les activités sont, soit proposées par les adultes, soit, suite à une demande des enfants, le résultat de la mise en place, avec eux, d'un projet d'activité,

- **12h00 - 13h15** : Retour au calme, toilette (mains..),

C'est l'heure du repas. C'est un moment important où l'on parle, où l'on écoute, où l'on apprend à manger des aliments nouveaux et où on prête attention au choix et au désir des autres. Chaque enfant prenant à table, la place de son choix (copain, frère plus petit...)

- **13h15 - 14h30** : Quelques activités calmes.

Choix des enfants (activités manuelles, sieste, lecture, jeux de société, courrier...)
L'infirmierie reste ouverte,

- **14h30 - 18h00** : Regroupement, préparation de l'activité de l'après-midi,

Le goûter peut-être pris pendant l'activité. Comme pour le matin, le choix de l'activité peut être considéré avec les enfants, pour respecter les besoins de chacun, mais aussi ceux dépendants de la structure.

- **18h00 - 19h00** : Douche et temps libre – L'infirmierie demeure accessible,

Les enfants retrouvent leur groupe. La toilette doit être un moment privilégié. Chaque enfant a une gestion libre de son temps (présence discrète mais active des animateurs). C'est un moment qui peut servir aussi d'évaluation des activités, et déjà réfléchir sur le programme de demain.

- **19h30 - 20h30** : Repas (voir repas du midi)

- **20h30 - 22h00** : C'est enfin l'heure de la Veillée

Libre choix des enfants en fonction de la proposition d'un adulte, ou d'un groupe,

- **22h00 - 22h30** : Vient l'heure difficile du Coucher

Elle est déterminée en fonction de l'âge, de la demande, des besoins des enfants et en fonction des activités proposées dans la journée ou celles du lendemain,

- **23h00 - ???** : Réunion d'équipe qui prépare la journée du lendemain



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Une journée en Accueil de Loisirs (A.L.)

- **08h00 - 8h50** : L'accueil des enfants commence à l'arrêt du car.

Un animateur est chargé de l'accueil des enfants et des parents, par groupe ou par quartier.

A l'arrêt du car, sa présence est active et agréable. Il discute avec les parents et les enfants, s'informe sur qui est chargé de récupérer l'enfant le soir. Il est responsable de leur sécurité, et surveille tous les enfants, pas seulement ceux de sa liste,

- **09h00 - 09h15** : Arrivée des cars au centre,

Il faut alors se répartir avec les enfants par groupe. Les animateurs se dirigent avec les enfants dans les salle d'accueil et d'activités.

- **09h15 - 09H30** : On accueille son groupe

On fait l'état des présences pour le directeur. On essaie de canaliser les enfants. Il est important de signifier que ce moment marque le début de la journée pour le groupe complet : chansons, histoires ou autres rites pour que les enfants puissent se repérer dans le temps.

C'est le temps également de présenter le programme de la journée pour qu'ils puissent l'intégrer sans mauvaise surprise et exprimer leurs envies,

- **09h30 - 11h30** : Les activités matinales,

Mieux vaut favoriser les petits groupes et utiliser des activités adaptés au rythme des enfants.

Pendant les sorties, il faut rester vigilant. Fais respecter les règles de vie et celles de la sécurité (ne pas oublier la trousse à pharmacie, annoncer ta sortie). Évites de sortir seul avec le groupe !

- **11h30 - 11h55** : Avant de passer à table,

Vérifier que les toilettes ne sont pas occupées par un autre groupe avant d'y accompagner ses enfants par petits groupes,

Leur faire comprendre qu'il est préférable d'aller aux toilettes avant de passer à table

Se laver les mains après avoir été aux toilettes

On privilégie la rentrée des plus petits dans la salle à manger avant les autres groupes. En attendant, c'est le moment de ressortir les rondes et jeux chantés ... sinon un peu d'initiative !

De retour d'une sortie, éviter d'entamer une activité, faute de temps, emmener les tout de suite aux toilettes, sinon des jeux à tendance calme sont conseillés

- **12h00 - 12h45** : Repas,

Il doit permettre un moment d'échange entre l'adulte et l'enfant et pour cela, il est nécessaire qu'il se déroule dans le calme (essayer de canaliser le bruit à sa table d'abord, puis les autres suivront tout naturellement)

Les enfants pourront choisir leurs voisins de table (frère, sœur, copains)



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

La disposition des animateurs à table doit être telle qu'elle puisse permettre à chacun de visualiser les autres et éventuellement de s'occuper en même temps de la table située à côté.

Repas : élan vers l'autonomie : laisser chaque enfant se servir (ou servir les autres chacun son tour) aller chercher de l'eau, le pain, leur apprendre à débarrasser en empilant verres, couverts, assiettes,

Le repas présente la possibilité également de nombreux apprentissages (goûter, manipuler ses couverts, etc.)

Les régimes alimentaires sont respectées (pour raison de santé ou personnelles - Penser à se référer à la fiche sanitaire),

Des sorties de table, échelonnées sont conseillées,

- **12h45 - 13h15** : Temps libre,

Ce n'est pas un temps libre pour l'animateur qui sera présent et veillera à la sécurité des enfants. Il ne sera pas initiateur du jeu, mais pourra jouer avec les enfants si ceux-ci le demandent,

- **13h15 - 14h00** : Temps calme,

Pour le respect du rythme de l'enfant, la sieste, le temps calme sont nécessaires, Certains lisent, rêvent et parfois s'endorment, d'autres bougent, gigotent mais restent le plus souvent allongés. L'animateur est présent. Son travail est de favoriser le repos et le calme,

Par roulement, les animateurs peuvent prendre une pose café, cigarette (à l'extérieur du centre) discussion, convivialité ... Il reste toujours au moins un animateur avec le groupe d'enfant

- **14h00 - 17h00** : Activités

Là aussi, le petit groupe est de rigueur surtout si certains dorment, utiliser les lieux adaptés. Le rangement après l'activité se fait avec les enfants, Pour le goûter, la présence des animateurs en qualité d'acteurs et non de spectateurs est importante. C'est un moment d'écoute, de dialogue

Le rangement, mot qui revient souvent dans une journée, se fait avec les enfants avant d'entamer une activité,

- **17h00 - 17h30** : Départ des enfants

La fin de la journée arrive, mais elle n'est pas terminée

Préparer les enfants et leurs affaires : ne rien oublier

Les faire monter dans le car par arrêt, en commençant par le dernier arrêt, au fond,

A l'arrêt : il est indispensable de discuter de la journée avec les parents, des éventuels bobos..., mais toujours à garder un oeil sur les autres enfants,

L'animateur attend jusqu'à ce que tous les parents aient récupéré leurs enfants. S'il reste un enfant, il doit attendre avec lui. Notre attitude à l'arrêt du soir doit être comme le matin: agréable, à l'écoute, souriant et sérieux.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Quelques temps forts de la vie quotidienne en CVL

Le lever :

Comme tous les moments de la journée, le lever nécessite une organisation rigoureuse. Plusieurs possibilités sont envisageables :

- Soit le réveil est échelonné :

L'enfant peut se réveiller et s'organiser à son rythme (prendre le petit déjeuner, effectuer sa toilette, ranger sa chambre).

Il peut exister plusieurs cas de figure :

- soit l'heure du lever échelonné est imposée (ex : de 07h00 à 10h00 maximum)
- soit la matinée est libre (dans ce cas, les enfants se lèvent quand ils le veulent mais dans ce cas l'organisation des repas est à adapter). Le rythme de sommeil des enfants étant différents de l'un à l'autre, il est important de le respecter.

Dans tous les cas c'est le directeur qui présentera et organisera avec son équipe le choix de fonctionnement.

- Soit le réveil n'est pas échelonné :

Dans ce cas tous les enfants se lèvent approximativement à la même heure.

En tout état de cause il est évident qu'un enfant ne doit pas se retrouver seul dès son réveil. L'animateur a une place importante lors du lever des enfants puisqu'il doit être présent dans les différents lieux de vie (chambres, salle de bain, rangement, salle à manger).

Tous ces espaces demandent d'être aménagés en conséquence. Privilégier des espaces calmes et de détente.



Le repas :

La plupart du temps, l'animateur prend le repas avec les enfants. C'est un moment calme, mais il permet également de discuter de la journée, d'écouter les enfants. Dans la mesure du possible, l'animateur veille à ce que les enfants s'alimentent correctement. Il ne faut pas non plus les forcer mais les servir et leur faire goûter les aliments. Il tiendra compte des restrictions alimentaires (régimes, religion, allergies, etc.). A la fin du repas, il est possible de demander aux enfants de desservir la table afin d'aider le personnel de service.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Le coucher :

Il est possible de coucher les enfants de façon échelonnée, c'est à dire de coucher les plus petits avant (il est possible de rencontrer des centres de vacances composés d'enfants d'âges différents, ce que l'on appelle des publics verticaux), ceci permet de respecter le rythme de chacun.

Dans ce cas un animateur se chargera de les accompagner et de veiller à ce qu'ils s'endorment paisiblement. Il est possible de laisser un temps aux enfants pour lire avant de s'endormir ou de laisser une lumière allumée s'ils le souhaitent.

Enfin à l'heure convenue du coucher l'animateur se charge de passer dans toutes les chambres, d'éteindre les lumières et d'assurer le calme. Celui ci attendra que tous les enfants soient endormis pour aller en réunion d'équipe afin de préparer la journée du lendemain. Dans tous les cas, le coucher sera fait différemment selon l'âge du public, et le fonctionnement du projet du directeur.



La Toilette :

Encore une fois, l'animateur doit être présent. En effet c'est à ce moment que l'animateur s'assure que les enfants se lavent correctement et qu'ils aient une bonne hygiène corporelle. L'animateur pourra aider les plus petits. Il est cependant recommandé de respecter l'intimité des enfants. En aucun cas, l'animateur n'est autorisé à prendre sa douche en même temps que les enfants mais il sera responsable de la sécurité des enfants dans les douches. Il faut veiller également à ce que les enfants changent de sous vêtements tous les jours, voire de vêtements si nécessaire.



Les temps calmes :

Afin de prendre en compte les rythmes de vie de chaque enfant, il est possible de leur proposer des temps calmes après le repas du midi, ou le matin après le petit déjeuner par exemple. Ces temps permettent aux enfants soit de faire une sieste, d'écrire à leurs parents, de lire, de dessiner, etc. Cependant cela reste avant tout un temps de repos. Même si les enfants choisissent de ne pas faire la sieste, les activités proposées pendant ce temps resteront calmes. Une fois de plus, ils se répartissent dans différents lieux de vie. Plusieurs espaces pourront être utilisés et aménagés (espace lecture, vidéo, courrier, repos, jeux, etc.).



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 – Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Les activités :

Aujourd'hui en CVL, le principe des activités à la carte est de plus en plus utilisé. Il consiste à répartir les enfants en petits groupes en termes d'activités, lorsqu'il n'y a pas d'activités prévues en grand groupe (grand jeu, sortie, etc.). Il permet aux enfants de pratiquer plusieurs activités et surtout de les choisir.

Cependant certains centres, fonctionnent encore par tranches d'âges. Dans ce cas, les animateurs proposent des activités toujours avec le même groupe. Il peut y avoir bien évidemment des journées où tous les enfants se réunissent et constituent pour l'occasion des groupes mixtes.



L'argent de poche :

Il peut être géré par l'animateur ou par l'enfant lui-même. Sa gestion doit lui permettre de l'utiliser sur l'ensemble du séjour, d'éviter les pertes, et malheureusement les vols. Dans le cas d'une gestion individuelle de l'argent de poche, il est préférable de remplir une fiche précisant la somme de départ, les dépenses effectuées, le solde.

L'inventaire :

Il est vivement recommandé d'effectuer un inventaire du trousseau de chaque enfant, afin de qu'il reparte avec l'intégralité de ses effets personnels à l'issue du séjour.. Mais il permet surtout de s'assurer que l'enfant dispose de tout le matériel nécessaire pour le séjour (vêtements chauds et adaptés pour le séjour et ses activités, sous vêtements en quantité suffisante, nécessaire de toilette, etc.)

Le courrier :

Pour le courrier une fiche individuelle ou collective de gestion peut-être utilisée. En effet, certains organisateurs ou directeurs imposeront que les enfants écrivent dès leur arrivée et au moins une fois par semaine. L'animateur peut aider l'enfant à la rédaction de sa lettre.





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Un peu d'espace pour réfléchir sur la pédagogie :

Directivité ou Non-directivité ?

Quelle stratégie choisir pour construire les activités ?

La vieille querelle, si mal posée depuis une dizaine d'années, rebondit à l'occasion de multiples tentatives de rénovation des centres de vacances. Au centre de leurs questions, animateurs, directeurs, s'interrogent sur la façon dont l'animateur intervient dans l'activité.



.....Faut-il ou non l'organiser ?

Voici des questions que se posent parfois les animateurs sur le terrain :

- Comment gérer un enfant qui ne souhaite pas participer à une activité collective ?
- Comment motiver, donner l'envie, rendre les enfants enthousiastes pour participer aux activités proposées ?
- Quelles activités pouvons-nous proposer aux enfants, adaptées à leur rythme, leurs besoins ?
- Comment faire pour bâtir un programme d'activités sur un séjour ?

...Certains préconisent qu'..

...d'autres prétendent qu'il n'est pas capable, de s'organiser tout seul

«.. il ne sait pas très bien ce qu'il veut et très vite il s'ennuie...»

« ..il a raison, il faut leur proposer un planning d'activités !! »



«... il faut lui laisser faire ce qu'il a envie de faire !! »

« ..c'est une erreur il faut partir de leurs envies, de leurs désirs !! »

« la vie quotidienne qui l'attend n'est-elle pas faite d'une réalité dans laquelle on ne fait pas toujours ce que l'on désire » ?

« ...l'animateur ne va-t-il pas être débordé, si chacun poursuit une activité différente ? »



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Comment faire ?

Quelle pédagogie vise à faciliter la marche de l'enfant vers son autonomie ?

L'apprentissage du choix d'un but et la poursuite de l'effort, l'éducation du sens de la réalité et des contraintes, la satisfaction de ses désirs et de sa fantaisie (l'enfant), ne sont pas aussi inconciliables que certains affrontements pourraient le laisser croire, à partir du moment où l'intervention de l'animateur n'est plus tellement envisagée comme une méthode mais plutôt comme une attitude.

1/ Il faut faire « la part du feu », en imposant à l'enfant un cadre organisé par l'adulte, au sein duquel sont aménagées des « aires où il peut s'autodéterminer sous conditions » ?

2/ Organiser un séjour dans lequel l'adulte essaie de se gêner un peu, pour réduire le plus possible les contraintes, afin de « donner » le plus de liberté aux enfants pour qu'ils se sentent en vacances et « que ce soit pour eux la fête ».

C'est à dire :

1 Partir le plus possible de l'enfant et de son activité naturelle, celle qu'il se donne.

a) Il te faudra donc essayer :

- De partir de son activité spontanée (née de sa motivation). Pas celle qu'il voudrait faire, c'est qu'il est en train de faire.
- D'apprendre à l'observer.
- D'en faciliter le jaillissement, les expériences jusqu'à la naissance d'un but et d'une activité choisie et voulue par lui.

b) S'il ne se donne aucune activité :

- Alors tu partiras de ton bagage. Ton objectif sera alors de faire face, de te situer, de t'adapter, de te sécuriser. Ce qui est pédagogiquement dangereux, ce n'est pas d'avoir recours à un bagage, c'est de le faire en croyant partir des enfants et de ne pas pouvoir se le dire clairement en équipe.

Car pour l'enfant tout est activité; c'est à dire, moyen de s'exprimer et de se construire en essayant divers modes de relation avec les matériaux et les personnes composant le milieu où il vit.

Ce que nous appelons jouer est un véritable travail vital pour lui, qui n'a rien à voir avec « s'occuper pour ne pas s'ennuyer ». L'enfant ne nous attend pas dans la rue pour jouer. Tout instant peut être jeu. Ne rien faire voir même pleurer, c'est une activité répondant à une motivation.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

c) Tu essaieras, dans la mesure du possible, d'abandonner le découpage habituel en temps d'activité où « il faut jouer » et temps où s'est défendu.

- La réalité est là et tout n'est pas toujours possible à cause du lieu, des personnes, autrement dit des contraintes extérieures. Et cependant l'activité spontanée de l'enfant est porteuse de son énergie de son élan. Empêcher cette activité c'est barrer l'énergie qui y est mobilisée et celle-ci ne sera plus utilisable pour une autre activité.

d) Par conséquent :

Avant de juger ou d'interdire une activité que tu désapprouves,

- Tu essaieras de comprendre sur quoi se porte l'intérêt de l'enfant.
- Puis si vraiment la poursuite de l'activité n'est plus possible, tu trouveras avec l'enfant une autre forme pour poursuivre l'intérêt.

2 Faciliter le cheminement progressif de l'enfant vers son autonomie, dans un milieu.

L'enfant construit justement sa personnalité en façonnant le milieu par son activité. Il essaie de le plier à ses désirs mais en même temps il découvre la réalité.

Personne ne peut inventer ses solutions d'équilibre à sa place, on ne peut que l'aider. Mais en les inventant il devient responsable de ses choix et de ses actes, prend conscience de ses raisons d'agir et confiance dans le fonctionnement de ses facultés.

Tu viseras à :

- Ne pas rajouter de contraintes à celles existantes déjà. Se demander avant d'interdire si tu peux honnêtement en défendre la raison et la vraie raison
- Ne pas supprimer celles qui existent, celles résultant des choses, des personnes, du groupe et des décisions qu'il prend de lui-même.
- Aider activement les enfants dans leurs tâtonnements pour prendre conscience de leurs raisons d'agir, des contraintes sur lesquelles ils butent, pour trouver leurs solutions.

L'activité naturelle de l'enfant peut n'être que faiblement motivée et s'éteindre presque dès son jaillissement. Ce sont les stimulations de son milieu qui, en partie, déclenchent l'envie de faire quelque chose.

- Enrichir le milieu où vit l'enfant, en mettant à sa portée des éléments transformables : de l'eau, de la terre, du feu, des volumes, des outils, des planches, des clous..... et accepter que les transformer soit un but en soi.
- Faire en sorte que les difficultés qu'il rencontre ne soient pas supérieures à l'énergie dont il dispose et qu'il investit.
- Observer ce qu'il le stimule déjà et l'améliorer.

Les stimulations sont souvent provoquées par les autres et notamment par l'exemple.

Un exemple est suivi par un enfant dans la mesure où il correspond, à sa motivation du moment.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Agir dans une équipe

Normes d'Encadrement

Rappel:

Effectif requis : nombre d'encadrants devant répondre aux critères réglementaires (50% qualifiés, 30% stagiaires, 20% non qualifiés). Au-delà de cet effectif, les obligations en terme de qualification ne sont pas obligatoires.

Thèmes	Accueil de Loisirs	Séjours de vacances
Seuils d'accueil (conditions cumulatives)	7 mineurs minimum 300 mineurs maximum	12 mineurs minimum
	Durée minimum de fonctionnement 14 jours par an, au moins 02h/jour (non obligatoirement consécutifs)	Durée minimum de fonctionnement : Plus de 4 nuits consécutives
Quotas d'encadrement effectifs requis	Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur / 12 mineurs maximum Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur / 8 mineurs maximum	Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur / 12 mineurs maximum
	Accueil périscolaire (avant et après les heures de classe les lundi, mardi, jeudi, vendredi, et le samedi avant la classe)	Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur / 8 mineurs maximum
	- Accueil mixte de plus et moins de 6 ans 1 animateur / 14 mineurs - Exclusivement des moins de 6 ans : 1 animateur / 10 mineurs	
	Directeur inclus dans les quotas d'encadrement lorsque les seuils suivants (cumulatifs) ne sont pas atteints : - Moins de 80 mineurs - Fonctionnement de moins de 80 jours/an	Directeur inclus dans les quotas en dessous de 20 mineurs Si l'effectif comprend plus de 100 mineurs : 1 adjoint supplémentaire par tranche de 50mineurs
Intervenants extérieurs	Les intervenants extérieurs ponctuels ne sont pas inclus dans les quotas d'encadrement pris en compte dans la déclaration	
Quotas d'animateurs qualifiés	50 % d'animateurs qualifiés 30 % d'animateurs stagiaires 20 % d'animateurs non qualifiés	



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Conduire un groupe : Les trois fonctions d'animation de groupe

Agir dans une équipe c'est déjà participer, pour donner son avis, contribuer à la résolution d'un problème, d'une situation à gérer.

Pour cela il faut savoir s'appuyer sur l'ensemble des ressources d'une équipe. Encore faut-il pour cela que les animateurs soient partie prenante d'une dynamique d'équipe.

Nous te présentons ci dessous trois fonctions du métier d'animateur pour conduire un groupe, dans le cadre d'un travail en équipe. Il te faut bien sûr les pratiquer, t'exercer pour mesurer tes capacités dans ce domaine. Mais voici tout de même quelques pistes pour cadrer et préparer l'animation de ta réunion d'équipe.

Fonction : Organiser

1) Aménager une salle de travail

Le lieu où va se réunir le groupe n'est pas sans influencer sa production et son climat. Le choix de la salle doit, si possible, s'effectuer en fonction de la taille du groupe : ni trop grande, ni trop petite.

Chacun doit voir chacun. La forme rectangulaire ou carrée est souvent gênante pour un groupe de plus de 10 personnes. Les formes en rond ou en trapèze sont beaucoup plus indiquées, elles évitent les angles morts et facilitent la communication entre tous les membres du groupe. L'animateur doit être vu de tous les participants et situé de façon à pouvoir facilement bouger. Une disposition ouverte permet une animation très vivante.

Le tableau de papier permet de conserver les feuilles qui constituent la mémoire du groupe.

2) Accueillir les participants

Le chevalet d'identification qui peut être un simple bristol plié en deux, sur lequel chacun écrit son nom, facilite le repérage.

3) Définir les objectifs

L'invitation, la convocation, doivent mentionner clairement les objectifs.

Il faut préciser de quoi va-t-on parler et dans quel but.

- recueillir et échanger les informations
- recueillir et échanger des points de vue
- étudier un problème et préparer une discussion
- prendre une décision
- mettre en place une action
- modifier des attitudes et des façons d'agir





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

4) Préciser la méthode de travail

L'animateur doit proposer clairement au groupe, une méthode de travail et un plan de travail qui précise les différentes étapes et le temps alloué à chacune d'elles.

Ex : Un exposé introductif, un tour de table où chacun donne les informations dont il dispose, une succession d'exposés fait par des personnes ayant une expérience approfondie du sujet traité, une phase de décision.

Méthodes et plan de travail sont négociables avec le groupe avant que le travail s'engage.

L'animateur est ensuite garant des décisions prises et doit les faire respecter en les rappelant au groupe quand il semble vouloir les oublier

Ex : si des digressions manifestes se produisent, il doit veiller au respect du temps.

Fonction : Produire

A la fin de la séance, un produit doit être élaboré, que ce produit soit :

- l'expression des participants
- la résolution d'un conflit entre deux groupes
- la présentation d'un projet

Faire produire, c'est conduire le groupe vers ses objectifs : cela nécessite d'analyser le problème, faire le point sur le déroulement du travail.

Il faut donner des informations à l'ensemble du groupe pour qu'il puisse progresser dans son travail. Le rôle de l'animateur est de faciliter l'expression et les apports de chacun, de collecter des faits pertinents, des expériences, des points de vue représentés dans le groupe (l'animateur est le catalyseur qui facilite les apports et les échanges)

Quels outils ?

- Plus écouter que parler

L'animateur doit enregistrer ce qui se dit et comparer les faits aux différents points de vue exprimés

- Questionner avec modération

Recueillir l'information c'est faire décrire, faire énumérer, comparer (les questions doivent permettre de décomposer le problème, de classer)

- Re formuler pour être sûr de bien avoir compris

Re formulation simple, re formulation clarification qui cherche à mettre de l'ordre, re formulation écho qui permet de dédramatiser un moment difficile ou tendu

- Faire le point, ou donner des repères

Se situer par rapport au plan, faire des synthèses partielles, faire le point par rapport à l'objectif final.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Fonction : Réguler

L'animateur doit mettre de l'huile dans les rouages :

- **Faciliter les échanges :**

Répartir les temps de parole entre tous. Faire taire les uns et permettre aux autres plus timides de s'exprimer, avec fermeté et diplomatie.

- **Sentir le climat du groupe :**

Soutenir, encourager, rassurer, en montrant les progrès faits et les points acquis, le cas échéant visualiser l'avancée du groupe.

Calmer un groupe qui semble s'emballer, s'exalte et perd de vue ses contraintes, ses limites de compétences, le ramener en douceur à la réalité.

- **Analyser les tensions :**

C'est à dire comprendre et décortiquer ces tensions

Les sources de tension peuvent être dues à des malentendus sur le problème réel à résoudre.

L'insuffisance ou l' inégalité de l'information peuvent provoquer malaise, retrait ou agressivité de certains participants. Ce peut être un quiproquos

Ce peut être des difficultés relationnelles nées des conflits entre les personnes

Pour éviter blocages et conflits, les grandes règles stratégiques sont toujours les mêmes :

- ne pas contrer directement les participants
- ne pas prendre parti avant que le groupe ai largement discuté et présenté tous les points de vue,
- ne pas laisser développer des affrontements entre animateur et participants ni entre participants
- Renvoyer les questions embarrassantes, objection à l'ensemble du groupe.





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Quelques points de réglementation sur l'encadrement des activités

Les Déplacements en C.V.L..

1/ A Pieds

L'enfant piéton

Lorsque les pistes piétonnes existent, tu dois les utiliser. Mais en dehors de l'agglomération et quand il n'y a pas de trottoir, comment doit se déplacer le groupe ?

- Pour les groupes isolés le déplacement se fait en file indienne, sur le bord gauche de la chaussée.

Et si mon groupe est très important, que dois-je faire ?

Lorsqu'il y a plus de 20 enfants, sépare les en équipes de 12 à 16 (animateurs compris) et laissez un intervalle de 50 mètres entre les groupes.

Lorsqu'il pleut, qu'il neige ou qu'il y a du brouillard, choisis des vêtements clairs.

Places au moins deux animateurs par groupe, l'un en tête (le guide), l'autre en queue (le serre file).

Fais une halte toutes les deux heures minimum.

Place les mauvais marcheurs en tête du groupe.

Signalez votre itinéraire au directeur du centre.

Aies sur toi un ou deux numéros utiles, gendarmerie, centre, médecin,

Et n'oublies pas la trousse de secours.

Comment procéder la nuit ?

Fais porter un brassard réfléchissant au bras.

Fais porter un feu blanc en tête du groupe et un feu rouge orienté, à l'arrière, en queue de chaque groupe, visible à 150 mètres.

Attention :

Une personne qui pousse une bicyclette à la main est aussi un piéton !!

Saches également qu'un cycliste n'a pas le droit de rouler sur un trottoir ou un accotement...ils sont exclusivement réservés aux piétons



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

2/ L'enfant en vélo :

L'enfant cycliste

**Un enfant peut savoir rouler à vélo, seul.
Mais en sera-t-il de la même façon lors d'un déplacement en groupe ?**

Quand je prépare un itinéraire quelles règles dois je respecter ?

Veilles à ce qu'il respecte l'âge et l'endurance de vos jeunes cyclistes.
Les routes à grande circulation et les déplacements de nuit sont à éviter au maximum.

N'oublies pas de vérifier chaque bicyclette avant de partir.

Penses à régler les bicyclettes à la taille des enfants

- prends conscience des conditions météorologiques,
- laisses la liste des participants, l'itinéraire choisi et les horaires précis au centre.

Ce dernier doit être en mesure le cas échéant de les communiquer aux services de secours.

Et une fois parti, comment dois-je m'organiser ?

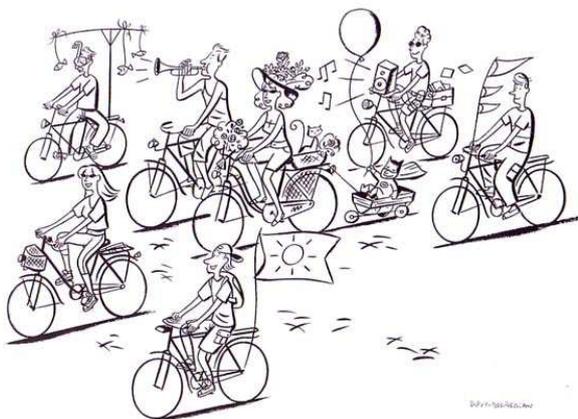
Avant tout, répartis des groupes de 7 maximum (animateurs compris).

Circules en colonne par deux avec 50 mètres entre les groupes.

Règles la vitesse du groupe sur les moins habiles, un animateur en tête.

Après les passages difficiles, prévois un regroupement.

Si la route est étroite ou qu'un véhicule vous dépasse, passes en file indienne et fais attention aux poids lourds !



Penses à manger toutes les deux heures.
N'attends pas la fringale.
Et s'il fait chaud ! Fais boire de l'eau sans attendre d'avoir soif.
Penses toujours à la trousse de secours.
Le port du casque, n'est pas obligatoire mais il est conseillé.
En Centre de Vacances, il est nécessaire de s'entourer de personnels compétents et diplômés.
Et surtout, respectes scrupuleusement et en tout instant le code de la route



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

3/ En autocar

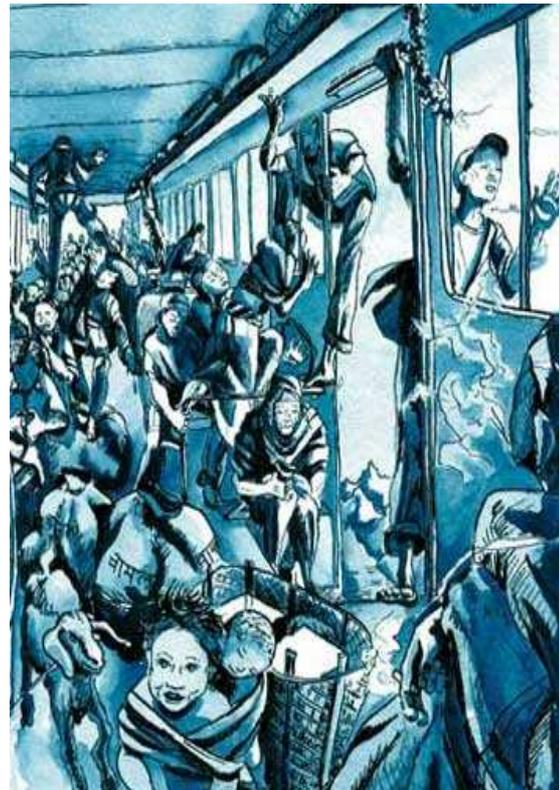
Pour faire voyager des groupes d'enfants ou d'adolescents par le car

Quelques conseils (et obligations) pour les centres de vacances et de loisirs qui utilisent le car lors de leurs déplacements, à charge pour l'organisateur (au moment de la commande) d'exiger par le transporteur qu'il assume ses responsabilités, conformes aux règlements en vigueur, relatifs aux véhicules de transport en commun.

Le véhicule avant le départ

La carte violette doit fournir toutes les indications légales et spécifiques propres au véhicule. Néanmoins, quelques contrôles possibles, peuvent être effectués avant le départ, sans provoquer d'inquiétude chez les parents :

- contrôler les mesures de prévention-incendie prises : coupe-circuit électrique, extincteur à portée du conducteur et accessibles à tous les voyageurs.
- s'assurer des possibilités d'évacuation et de secours : marteaux brise-vitres en place, boîte médicale pour les premiers secours, lampe électrique.



Portes et issues

Tout véhicule doit posséder au minimum deux portes : les portes (autres que de secours) doivent être situées sur le côté droit.

Au minimum : 3 issues pour moins de 23 places, 4 issues de 23 à 35 places, 5 issues pour plus de 35 places. Les trappes d'évacuation du toit non comprises.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr
<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Les portes à fermeture pneumatique ou électrique doivent pouvoir s'ouvrir de l'intérieur et de l'extérieur par les voyageurs eux-mêmes: vérifier leur verrouillage et déverrouillage.

- vérifier le bon état des pneumatiques.
- le logo "transports d'enfants" doit bien figurer en évidence derrière le pare-brise et à l'arrière du véhicule.
- tout conducteur doit posséder d'une part, la carte violette qui est l'autorisation de circuler et,

d'autre part, être titulaire du permis D.

- une information des passagers (adultes et enfants) concernant le fonctionnement et le positionnement des équipements doit être faite avant chaque départ.
- aucune personne ne doit être transportée debout.

Déroulement du voyage

Veiller qu'une personne ait en permanence la liste des enfants et du personnel montés dans le car et que cette liste soit disponible chez l'organisateur du centre de vacances.

Veiller à ce que le temps de conduite soient respectés, et exiger, en cas de besoin, deux conducteurs.

Pendant le transport, vous pouvez vérifier si la vitesse est bien respectée, c'est-à-dire, 90 km/h vitesse maximum hors agglomération et 60 km/h en ville.

Quelques conseils pédagogiques en ce qui concerne les arrêts en cours de route

Ils doivent être suffisants et déterminés auparavant avec le chauffeur; ils seront éventuellement modifiés dans l'intérêt des enfants.

Le lieu doit être approprié à la halte, afin que les enfants puissent se dégourdir les jambes et se restaurer éventuellement.

Avant le départ, recompter les enfants dans le car. Une bonne prise en charge des enfants par les animateurs facilitera la tâche du conducteur.

Enfin, je vous rappelle que les normes d'encadrement, même pendant le trajet, sont de 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 18 ans et 1 animateur pour 8 enfants pour des enfants de 4 à 6 ans (arrêtés des 21 mai 1975 et 2 mars 1977).





STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

La Baignade

Les activités de baignade sont exclusives de toute activité aquatique faisant appel à des techniques ou matériels spécifiques (nage avec palmes, plongée subaquatique, etc.). Elles se déroulent soit dans des piscines ou baignades aménagées et surveillées, soit en tout autre lieu ne présentant aucun risque identifiable.

I - Lorsque les activités se déroulent en piscine ou baignades aménagées et surveillées :

A - Conditions d'organisation et de pratique

Le responsable du groupe doit :

- signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade - se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité
- prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des secours en cas d'accident

B – Encadrement

Outre l'encadrement de la piscine ou de la baignade, un animateur du centre au moins doit être présent dans l'eau pour cinq enfants de moins de six ans ou un animateur au moins pour huit mineurs de 6 ans et plus.



II - Lorsque les activités se déroulent en dehors des piscines ou baignades aménagées et surveillées

A - Conditions d'organisation et de pratique

Ces activités sont placées sous l'autorité du responsable du centre et doivent répondre aux conditions suivantes :

- pour les mineurs âgés de moins de douze ans, la zone de bain doit être matérialisée par des bouées reliées par un filin ;
- pour les mineurs âgés de douze ans et plus, la zone de bain doit être balisée.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

B - Encadrement

Le nombre de mineurs âgés de moins de 6 ans présents dans l'eau, est fonction des spécificités de la baignade sans pouvoir excéder 20. Un animateur pour cinq mineurs doit être présent dans l'eau.

Le nombre de mineurs âgés de 6 ans et plus, présents dans l'eau est fonction des spécificités de la baignade sans pouvoir excéder 40. Un animateur pour huit mineurs doit être présent dans l'eau.

En outre, **une surveillance de l'activité**

est assurée par une personne titulaire de l'un des titres suivants :

- surveillant de baignade,
- brevet national de sécurité de sauvetage aquatique (BNSSA) ;
- brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) ;
- brevet d'État d'éducateur sportif de natation (BEES) ;
- diplôme d'État de maître nageur sauveteur (MNS).

Cette qualification n'est pas exigée dans les centres de vacances et en centres de loisirs accueillant exclusivement des mineurs âgés de plus de 14 ans.



La baignade à la mer, c'est aussi l'occasion de se donner un air de vacances pour se laisser aller à bronzer, mais attention

Pour se protéger du soleil, il faut l'expliquer aux plus jeunes

Les données scientifiques prouvent qu'une exposition excessive au soleil (qui se traduit notamment par des coups de soleil dans l'enfance) est un risque majeur de développer plus tard un cancer de la peau. De plus, les enfants s'exposent davantage au soleil que les adultes (jeux, sport...). Mais c'est aussi entre 5 et 12 ans qu'ils sont les plus réceptifs pour l'apprentissage des bons comportements de santé. Concernant les bébés, ils ne doivent jamais être exposés au soleil sans protection (chapeau, vêtements, lunettes enveloppantes norme CE3 et crème écran indice 30).



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Liste indicative des accessoires de soins utiles en Centres de Vacances

Matériel :

- Ciseaux, pince à épiler, gants, thermomètre médical
- Eventuellement : petits plateau émaillé, haricot, lampe de poche

Produits :

- Compresses emballées individuellement
- Sparadrap hypoallergéniques
- Bandes élastiques de différentes tailles
- Antiseptique incolore, liquide, non alcoolisé
- Crème de protection solaire
- Crème contre les brûlures
- Crème contre les piqûres d'insectes
- Contre coup pommade à l'Arnica
- Coalgan

Eventuellement :

- Gaze à découper
- Alcool à 70 °(pour les pansements alcoolisés)

Médicaments :

- Stockés à part sous clé (armoire à pharmacie). Ils seront fournis par la famille, avec l'ordonnance du médecin prescripteur et la notice d'emploi.
- Si il y a des contre-indications connues, le préciser sur le fiche sanitaire de l'enfant.

N° d'urgence :

- Centre d'urgence : 15
- Pompiers : 18
- Se renseigner sur les médecins, les hôpitaux, les pharmacies (localement),

Prévoir les..



Chapeaux de soleil.



STAJ Nord-Artois

Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

ADRESSES UTILES

Cellule Ecoute - Conseil de la Jeunesse et des Sports



La cellule écoute-conseil mise en place lors des étés
2002, 2003 et 2004
fonctionne maintenant aussi pendant les petites vacances.

Une équipe de personnes expérimentées, formée par la D.R.D.J.S. de Lille
en partenariat avec le C.R.A.J.E.P. :

- vous écoute,
- vous aide à analyser la situation,
- vous conseille sur les situations difficiles à gérer,
- vous aide à trouver des solutions aux problèmes posés,

au 0 800 507 423 numéro vert gratuit
7 jours sur 7 de 9 h 00 à 22 h 00

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille (D.R.D.J.S.)

35, rue Boucher de Perthes 59044 LILLE cedex

Tél : 03 20 14 42 42

Fax : 03 20 14 43 00

Internet : <http://www.drdjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr>

mail : dr059@jeunesse-sports.gouv.fr

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas de Calais (D.D.J.S.)

8, voie Bossuet Résidence St Pol B.P. 960 62033 ARRAS Cedex

Tél : 03 21 23 87 87

Fax : 03 21 71 19 70

Internet : <http://www.ddjs-pasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr>

mail : dd062@jeunesse-sports.gouv.fr

Description :

Ministère en ligne pour s'informer, se documenter, sur les métiers, les formations, la réglementation, les projets jeunesse et le monde du sport. Téléchargement, liens



STAJ Nord-Artois

*Service Technique pour les Activités de Jeunesse
36 rue de Mons, 59300 Valenciennes*

Tél : 03 27 47 29 97 - Fax : 03 27 46 83 97

Email : nord-artois@staj.asso.fr

<http://www.staj.asso.fr/nord-artois>

Liens Internet

www.zanimateurs-fous.com

Description :

Documentez-vous sur le BAFA, le BAFD, les colonies et l'animation en centre de vacances. Trouvez des jeux, des chants, des activités, des offres et annonces d'emploi.

www.planetanim.com

Description :

Les animateurs et les directeurs de centres de vacances et de loisirs peuvent trouver ici de nombreuses ressources. Confrontez également vos expériences à celle des autres.

www.lescolos.com

Description :

Les associations qui organisent des séjours pour enfants ou adolescents présentent leurs centres de vacances ainsi que les formations BAFA et BAFD qu'elles organisent.

www.animnet.com

Description :

Lisez les récits de séjours linguistiques, classes découverte ou colonies de vacances vécus par enfants ou adolescents. Animateurs, consultez offres d'emploi et informations.

www.metier-animation.com

Description :

Trouvez le détail des différents brevets et diplômes du domaine de l'animation éducative, sociale et culturelle. Les ressources sont à télécharger au format PDF.

www.animateur.net

Description :

Ce portail dédié au BAFA offre de nombreux services pour les animateurs de centres de vacances et de loisirs : dépôts de CV, offres d'emploi ou fiches techniques imprimables.



.....A VOUS DE POURSUIVRE PAR VOTRE PROPRE DOCUMENTATION